

Bienvenue!

à SAINT JOHN



Guide pour les
nouveaux résidents



SJLIP | PLIS

SAINT JOHN LOCAL
IMMIGRATION PARTNERSHIP

PARTENARIAT LOCAL POUR
L'IMMIGRATION À SAINT-JEAN



SAINT JOHN

Bienvenue !



Saint John est la plus ancienne ville incorporée du Canada. Située sur la côte atlantique et nichée dans la baie de Fundy le long de la rivière Saint-Jean, Saint John est une oasis de lacs, de rivières, de plages océaniques, de forêts, de sentiers, d'édifices patrimoniaux et de commodités modernes. Nous sommes une ville d'industrie, d'arts et de culture, de diversité, de quartiers sécuritaires et de nouvelles entreprises. Saint John est un port d'escale pour les navires du monde entier, un point d'immigration traditionnel et une ville en pleine croissance. Nous avons aussi les plus hautes marées du monde!

Nous sommes ravis que vous ayez choisi de vivre ici et nous sommes impatients de vous offrir le meilleur pour votre nouvelle vie !

Ce guide vous aidera à vous installer à Saint John. Il énumère les informations essentielles, notamment les services, les organisations et les coordonnées, qui peuvent vous être utiles, à vous et à votre famille. Qu'il s'agisse de logement et de transport, de services linguistiques, d'éducation, d'emploi ou même de météo et d'événements spéciaux, nous espérons que ce guide vous aidera à trouver tout ce dont vous avez besoin pour vivre, travailler et vous divertir dans votre nouveau lieu de résidence.

LISTE DE CONTRÔLE POUR S'INSTALLER

Voici une liste des services immédiats dont vous aurez besoin pour démarrer votre vie à Saint John.



L'icône suivante indique quels services sont particulièrement pertinents pour les nouveaux Canadiens :

Avant votre arrivée, consultez

 <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete.html>

- | | | |
|--------------------------|--------------------------------------|---------|
| <input type="checkbox"/> | Services d'établissement | Page 5 |
| <input type="checkbox"/> | Services essentiels | |
| <input type="checkbox"/> | Permis de conduire | Page 21 |
| <input type="checkbox"/> | Carte d'assurance-maladie | Page 8 |
| <input type="checkbox"/> | Numéro d'assurance sociale | Page 48 |
| <input type="checkbox"/> | Épiceries | Page 58 |
| <input type="checkbox"/> | Banques | Page 44 |
| <input type="checkbox"/> | Cliniques de santé | Page 11 |
| <input type="checkbox"/> | Cours de langues | Page 41 |
| <input type="checkbox"/> | Recherche de logement | Page 27 |
| <input type="checkbox"/> | Inscriptions à l'école | Page 35 |
| <input type="checkbox"/> | Recherche d'emploi | Page 50 |
| <input type="checkbox"/> | Participation à la vie communautaire | Page 86 |

Bon à savoir :

Si vous avez besoin d'un logement temporaire à votre arrivée, il existe de nombreuses possibilités de chambres d'hôtes, motels et hôtels à Saint John.

Les sites web, les numéros de téléphone et les services fournis ont été mis à jour en août 2020. Veuillez téléphoner ou envoyer un courriel afin de confirmer les lieux, les heures et les services. L'objectif de ce guide est de vous fournir des ressources vous permettant de trouver les services dont vous avez besoin. Veuillez consulter notre site web

 www.lifeinsaintjohn.ca pour accéder aux ressources les plus récentes.

TABLE DES MATIÈRES

	1 À PROPOS DE SAINT JOHN	1	
	1.1 Saint John historique	1	
	1.2 Saint John aujourd'hui	2	
	• Population	2	
	• Géographie	2	
	• Économie	3	
	• Climat	3	
	• Fuseau horaire	3	
	• Aéroport	4	
	1.3 Gouvernement	4	
	• Municipal	4	
	• Provincial	4	
	• Fédéral	5	
	1.4 Aide à l'établissement	5	
	2 SOINS DE SANTÉ	7	
	2.1 Soins de santé au Nouveau-Brunswick	8	
	2.2 Centre d'urgence 911	10	
	2.3 Télé-Soins	10	
	2.4 Médecins de famille	10	
	2.5 Cliniques/hôpitaux de santé	11	
	2.6 Pharmacie/Prescriptions	13	
	2.7 Soins dentaires	13	
	2.8 Soins des yeux	13	
	2.9 Médisanté Saint-Jean	14	
	2.10 Centre de santé des femmes	14	
	2.11 Santé mentale	15	
	2.12 Santé sexuelle	16	
	2.13 Personnes handicapées	16	
	2.14 Vaccins	16	
	2.15 Médecine naturopathique et chiropratique	17	
	3 TRANSPORTS	18	
	3.1 Transports publics	19	
	• Autobus	19	
	• Taxis	19	
	• Traversiers	20	
	3.2 Conduire	20	
	• Obtenir son permis	21	
	• Véhicules	21	
	• Achat d'un véhicule	21	
	• Assurance	22	
	• Immatriculation	22	
	• Inspection de sécurité	22	
	• Stationnement alterné	22	
	• Conduite en hiver (Voir L'hiver à Saint John)	23	
	• Sécurité	23	
	• Ceintures de sécurité et sièges de voiture	23	
	• Alcool et drogues	23	
	• Autobus scolaires	23	
	• Véhicules d'urgence	23	
	3.3 Transport actif	24	
	3.4 Cyclisme	25	
	3.5 Conseils pratiques	25	
	• Duplication du nom de rue	25	
	• Funérailles	25	
	• Vitres teintées	25	
	• Stationnement pour personnes handicapées	25	
	• Tourner à droite à un feu rouge	25	
	• Permis de stationnement résidentiel	25	
	4 LOGEMENT	26	
	4.1 Locations et hébergement de courte durée	27	
	• Connaître ses droits	27	
	• Trouver un appartement	29	
	4.2 Achat de logement	29	
	• Agents immobiliers	29	
	• Impôt foncier	29	
	• Permis de construire	29	
	4.3 Services d'utilité publique	30	
	4.4 Déchets ménagers	31	
	4.5 Sécurité et responsabilités	33	
	4.6 Refuges d'urgence	33	
	5 ÉDUCATION	34	
	5.1 Inscription à l'école	35	
	• Éducation anglophone et francophone	35	
	• Écoles publiques	36	

TABLE DES MATIÈRES

• Écoles privées	36
• Immersion en français	36
• Enseignement à domicile	37
5.2 Garderies	37
5.3 Autobus/Transports scolaires	37
5.4 Fermetures d'écoles pour cause de mauvais temps	38
5.5 Enseignement post-secondaire	38
• Universités et collèges	38
• Institutions privées	39
5.6 Formation des adultes	40
• Programmes de recyclage professionnel et formation linguistique	41
• Évaluation (GED) en éducation générale	42

6 ARGENT **43**

6.1 Activité bancaire	44
• Ouverture d'un compte bancaire	44
• Vérifications/Rapports de solvabilité	44
• Banques	45
• Guichets automatiques/GAB	45
6.2 Taxes	46
• Impôt fédéral sur le revenu	46
• Taxe de vente/TVH	46
6.3 Monnaie	46

7 EMPLOI **48**

7.1 Travailler au Canada	48
• Documents requis	48
• Connaître ses droits	48
7.2 Reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger et professions réglementées au Nouveau-Brunswick	50
7.3 Trouver un emploi	50
• Où chercher	50
• Ressources	51
7.4 Établir une entreprise	53
7.5 Vérifications du casier judiciaire / Vérification de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables	53

7.6 Culture organisationnelle	56
-------------------------------	----

8 COMMUNICATION **54**

8.1 Médias	55
• Stations de radio et de télévision	55
• Journaux	55
8.2 Fournisseurs de téléphonie mobile et Internet	56

9 MAGASINAGE **57**

9.1 Alimentation	58
9.2 Vêtements	59
9.3 Meubles et appareils électroménagers	60

10 ORGANISATIONS CONFESSIONNELLES ET CULTURELLES **61**

10.1 Groupes confessionnels et organisations religieuses	62
10.2 Organisations ethnoculturelles	63

11 FAMILLE **65**

11.1 Activités familiales	66
11.2 Aînés	66
11.3 Animaux domestiques	67
11.4 Services juridiques	68
11.5 Ressources	68

12 SÉCURITÉ **69**

12.1 Police	70
12.2 Services d'incendies	70
12.3 Arrêtés	70

13 VIVRE À SAINT JOHN **71**

13.1 Explorer sa ville	72
13.2 Bénévolat dans la communauté	82
13.3 Services de bibliothèque	82
13.4 Courrier	82
13.5 Services funéraires et cimetières	83
13.6 Mises à jour sur les travaux de construction	83
13.7 L'hiver à Saint John	83
13.8 Dates importantes et jours fériés	86



BIENVENUE À SAINT JOHN!



BIENVENUE À SAINT JOHN !

UN MESSAGE DE LA MAIRESSE DE SAINT JOHN ET DE SON CONSEIL MUNICIPAL

Bienvenue dans la ville canadienne originale, Saint John, Nouveau-Brunswick, première ville incorporée du Canada!

Saint John est une communauté culturellement diversifiée et inclusive, connue pour sa convivialité, où nos résidents jouissent d'une excellente qualité de vie dans des quartiers animés et sécuritaires. Notre ville est riche en patrimoine et en beauté naturelle, mais surtout, nous sommes riches en caractère. Nous sommes une ville familiale et accueillante. Des gens du monde entier sont passés par notre port pour se rendre à l'endroit que nous nommons « chez-nous ».

Avec une population d'environ soixante-dix mille habitants dans la ville et de plus de 130 000 dans le Grand Saint John, nous sommes une communauté florissante. Les possibilités d'épanouissement résident dans la qualité de l'innovation de nos entreprises, de notre industrie, de nos arts et de notre culture, et de nos activités de loisir. C'est l'esprit de notre peuple, la beauté et le patrimoine qui nous entourent qui nous rendent fiers de vivre dans cette ville.

Au nom du conseil communal de Saint John et de nos citoyens, bienvenue à Saint John!



Hôtel de ville



À PROPOS DE SAINT JOHN

1.1 SAINT JOHN HISTORIQUE :

Les premières personnes à vivre ici, il y a plus de 12 000 ans, étaient les Wolastoqiyik qui ont appelé cette terre Menahkwesk. Pendant l'été, les Wolastoqiyik résidaient dans des villages le long de la rivière Wolastoq, vivant d'achigans, d'esturgeons, de saumons, de racines sauvages et de baies. Ils plantaient également du maïs, qu'ils récoltaient à la fin de l'été avant leur chasse hivernale migratoire à l'original et à l'ours.

L'écorce de bouleau était au cœur de la culture des Wolastoqiyik, car ils l'utilisaient pour recouvrir les wigwams et fabriquer des canoës. Aujourd'hui, les Wolastoqiyik continuent de vivre à Saint John et dans les environs.

Le 24 juin 1604, des explorateurs français, menés par Sieur de Monts et Samuel de Champlain, sont arrivés à l'embouchure de la rivière Wolastoq. Cette date est connue sous le nom de « Fête de Saint-Jean-Baptiste », et ils ont appelé la rivière et la terre « Saint-John ».

Les colons français s'installent dans la région en 1631 et construisent une forteresse à l'embouchure de la rivière, connue sous le nom de Fort La Tour. Dans les années 1700, la forteresse est détruite par le gouverneur de l'Acadie, et des colons français connus sous le nom d'Acadiens s'installent le long de la rivière. Les Britanniques et les Français se disputent la propriété des terres, et les Acadiens sont déportés de force de la région. Les Britanniques construisent des forteresses et la colonisation britannique permanente commence.

À PROPOS DE SAINT JOHN

En 1783, un important afflux de réfugiés de la guerre d'Indépendance américaine arrive à Saint John. Ces « Loyalistes » souhaitent rester fidèles à la domination britannique. Ils colonisent les communautés de Parr Town et de Carleton. En 1785, par charte royale, les deux communautés fusionnent pour former Saint John, la première ville incorporée du Canada.

Aussi appelée « la ville portuaire », Saint John est devenue un centre industriel de premier plan au XIXe siècle, principalement grâce au commerce de construction navale. La ville se développe rapidement, l'afflux d'immigrants le plus important ayant eu lieu pendant la famine irlandaise des années 1840, lui valant un nom de plus sur sa liste en tant que « ville la plus irlandaise du Canada ».

Le port de la ville a accueilli des gens du monde entier, laissant une empreinte sur l'histoire de Saint John à travers la culture, l'architecture et les traditions.

1.2 SAINT JOHN AUJOURD'HUI

Population

Saint John a une population d'environ 70 000 habitants représentant des cultures du monde entier. Le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada. Tous les services fédéraux et provinciaux sont disponibles en français et en anglais.

Géographie

La ville de Saint John s'étend sur 315,82 km² (121,94 mi²) et comprend un certain nombre de quartiers distincts, notamment le centre-ville de Saint John, le vieux quartier nord, la péninsule sud/centrale, le quartier est, le vieux quartier ouest, Lancaster, Morna-Martinon, Acamac, Lorneville et Millidgeville.



À PROPOS DE SAINT JOHN

La région métropolitaine de recensement (RMR) du Grand Saint John s'étend sur 3 362,95 km² (1 298,44 mi²). Elle comprend la ville de Saint John et les villes environnantes de Rothesay, Quispamsis, Grand Bay-Westfield et St. Martins, avec une population de 130 000 habitants.

Économie

Saint John possède de solides secteurs de soins de santé, de l'industrie manufacturière, du tourisme, de l'énergie et des technologies de l'information. L'emploi dans la RMR de Saint John a augmenté régulièrement, tandis que le taux de chômage a diminué. Comparativement à d'autres villes du Canada, le coût de la vie à Saint John est abordable.

- Le **salaire minimum** au Nouveau-Brunswick est de 11,70 \$/heure
- Revenu total médian des ménages : 65 851 \$
- Prix moyen d'une maison : 159 400 \$

Climat

Saint John a quatre saisons bien distinctes. Comme la ville est située dans la baie de Fundy, elle a tendance à être plus fraîche en été et plus chaude en hiver, comparativement aux autres villes du Canada atlantique.

- La température moyenne pendant les mois d'été est de 17 °C à 22 °C. Les températures hivernales vont de -13 °C à 2,7 °C.

Fuseau horaire

Saint John est situé dans l'UTC - 4 h (AST)

Bon à savoir :

L'heure d'été est la pratique qui consiste à avancer les montres d'une heure par rapport à l'heure normale au printemps, et à les reculer à l'automne, afin de mieux utiliser la lumière naturelle.

À PROPOS DE SAINT JOHN

Aéroport de Saint John (YSJ)

Le code de l'aéroport de Saint John est YSJ. Il est situé dans la partie est de Saint John. Les principales compagnies aériennes sont Air Canada, Porter Airlines et Flair. Les vols servent de liaison avec d'autres villes canadiennes telles que Toronto, Halifax et Montréal.

1.3 GOUVERNEMENT

Nous avons trois niveaux de gouvernement démocratiquement élu au Nouveau-Brunswick :

La ville de Saint John fournit des services de police et d'incendie, entretient les rues et les routes, fournit des transports publics et des loisirs tels que les parcs et les plages. Le conseil municipal est composé de 10 conseillers élus et de la mairesse.

Ville de Saint John
15 Market Square

 www.saintjohn.ca

La province du Nouveau-Brunswick fournit des services tels que les soins de santé, les permis de conduire, l'éducation et le droit du travail. Le chef du gouvernement provincial est le Premier ministre et les membres de l'Assemblée législative.

 www.gnb.ca

Le gouvernement fédéral du Canada supervise les numéros d'assurance sociale, l'impôt sur le revenu, les services de passeport et les services d'immigration. Le Canada est une fédération, ce qui signifie que les pouvoirs sont partagés entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement fédéral est situé à la Chambre des communes à Ottawa, sous la direction du Premier ministre, et Saint John est représenté par un député.

 www.canada.ca

Bon à savoir :

Notre ville s'appelle SAINT JOHN, NOUVEAU-BRUNSWICK.

Une autre ville située sur la côte est s'appelle également St. John's, Newfoundland.



SAINT JOHN



Canada 

1.4 AIDE À L'ÉTABLISSEMENT

Centre des nouveaux arrivants de Saint Jean

165, rue Union

 (506) 642-4242

 www.sjnewcomers.ca/fr/

**The Saint John
Newcomers
Centre**



**Le Centre
de nouveaux arrivants
de Saint-Jean**

Le Centre des nouveaux arrivants de Saint John offre des services d'établissement spécialisés aux nouveaux arrivants. Leurs conseillers en établissement guident les personnes et les familles dans l'élaboration d'un plan d'établissement en fonction de leurs besoins spécifiques et de leur statut d'immigration. En outre, les conseillers leur recommanderont de participer à l'un des nombreux programmes et événements du Centre qui mettent les nouveaux arrivants en contact avec la communauté locale et favorisent une intégration positive dans leur nouveau foyer.



Les programmes et les événements comprennent :

- Une aide à l'installation
- Des groupes de conversation en français et en anglais
- Une orientation pour vivre à Saint John
- Des séances d'information sur les services communautaires
- Des opportunités de mise en réseau
- Des possibilités de volontariat
- Des événements sociaux favorables à la famille
- Des comptoirs de préparation des déclarations d'impôt gratuits
- Des aides à l'emploi
- Des aides en matière de traduction

À PROPOS DE SAINT JOHN

YMCA Newcomer Connections

1191, boulevard Churchill ET 129, promenade McAllister
(506) 634-4860

 (Quartier nord) saintjohnnymca.ca
 (Field House) irvingoilfieldhouse.com

YMCA Newcomer Connections offre une variété de services, y compris :

- Des séances d'information et d'orientation générales
- Des programmes de langues
- L'École du Canada
- Un soutien à l'interprétation
- Un soutien en matière de santé
- Des aides à l'emploi
- Un soutien à la jeunesse
- Des services d'aide à l'établissement et à la réinstallation, y compris le PPICA
- La formation aux compétences culturelles
- Le Programme du Fonds de prêt de carrière aux immigrants de l'Atlantique

PRUDE INC (Pride of Race, Unity, and Dignity through Education)

165, rue Union, bureau 301
(506) 634-3088

 www.prudeinc.org

PRUDE Inc. se consacre à la pleine participation de toutes les communautés culturelles à la vie sociale, culturelle et économique du Nouveau-Brunswick. PRUDE Inc. est ouvert à tous ceux qui adhèrent à son message de diversité culturelle, sans égard à l'origine ethnique, à la religion, à l'âge ou au sexe et œuvre en faveur de la diversité, de l'égalité, du respect et de l'inclusion par le biais de ses programmes de sensibilisation. Les services de PRUDE Inc. visent à favoriser : les « liens dans la communauté », notamment par l'accueil des immigrants reçus avec les programmes et ateliers d'introduction à la vie canadienne; l'« approche communautaire », consistant à établir des ponts entre les différentes cultures par le biais de programmes et de formations antiracistes; l'« éducation en milieu scolaire » afin d'enrichir nos cultures régionales.





2





2.1 SOINS DE SANTÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'assurance-maladie est un terme qui fait référence au système de santé canadien financé par l'État. Au lieu d'avoir un régime national unique, nous avons 13 régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux. Dans le cadre de ce système, tous les résidents canadiens ont un accès satisfaisant aux services hospitaliers et médicaux nécessaires, sans avoir à payer de leur poche.

Tous les membres d'une famille doivent avoir leur propre carte d'assurance-maladie.

Pour demander votre carte d'assurance-maladie :

Bureau de Services Nouveau-Brunswick

15, carré nord King

Saint John (N.-B.)

 1-888-762-8600

 www.snb.ca

Pour être admissible à la couverture de l'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick, vous devez :

- être citoyen canadien OU avoir légalement le droit de rester au Canada et établir votre résidence permanente et principale au Nouveau-Brunswick OU être un étudiant international qui répond aux critères d'éligibilité.

Si vous avez déménagé au Nouveau-Brunswick et que vous êtes originaire d'un autre pays, vous devez présenter une demande d'assurance-maladie aux bureaux de Services Nouveau-Brunswick (avec les documents appropriés énumérés dans la section suivante). L'approbation peut prendre jusqu'à 6 semaines. Votre carte sera envoyée à votre domicile par courrier. Pendant cette période d'attente, vous pouvez payer les services médicaux de votre poche ou choisir de souscrire une assurance maladie personnelle. Si vous êtes étudiant de niveau post-secondaire, il se peut que votre établissement ait un programme d'assurance. Veuillez le contacter pour en savoir plus.

Qu'est-ce qui est couvert par l'assurance-maladie ?

Les visites chez votre médecin de famille et votre spécialiste, les interventions médicales nécessaires, les séjours à l'hôpital et les médicaments administrés à l'hôpital sont tous payés par l'assurance-maladie..

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par l'assurance-maladie ?

Le coût des médicaments sur ordonnance, des services d'ambulance, des soins de la vue et des lunettes, des interventions esthétiques et des soins dentaires ne sont généralement pas couverts. Pour ces services, les patients sont responsables du paiement du fournisseur de services.

SOINS DE SANTÉ

Si vous avez déménagé au Nouveau-Brunswick en provenance d'une autre province canadienne, il y a une période d'attente de trois mois avant de devenir admissible à la couverture de l'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick.

Lorsque vous demandez à bénéficier de vos soins de santé, vous devez fournir trois documents (un pour chacune des catégories ci-dessous) :

1. Preuve/Statut de citoyenneté

2. Preuve d'identité : Choisissez l'un des documents suivants

- Acte de naissance valable au Nouveau-Brunswick
- Permis de conduire
- Passeport en cours de validité (canadien ou étranger)
- Carte de résident permanent en cours de validité (recto et verso) ou fiche relative au droit d'établissement (exemple : Formulaire # IMM 1000)
- Permis de séjour temporaire en vigueur délivré par Citoyenneté et Immigration Canada
- Certificat de citoyenneté canadienne
- Certificat légal de changement de nom
- Carte d'étudiant ou d'employé
- Ancienne carte santé provinciale

3. Preuve de résidence acceptable : Choisissez l'un des documents suivants

- Acte hypothécaire
- Contrat de location ou bail (obligatoirement signé par le propriétaire et le locataire)
- Facture de services publics émise dans les deux derniers mois
- Preuve d'emploi
- Contrat d'assurance (habitation, locataire, automobile)
- Certificat d'immatriculation valide de véhicule à moteur du (N.-B.)
- Permis de conduire valide du (N.-B.)



- Avis de prestation fiscale pour enfants
- Facture d'impôt foncier (année en cours)

2.2 CENTRE D'URGENCE 911

En cas d'urgence mettant votre vie en danger, comme un problème médical, un incendie ou un acte criminel, appelez le 911. L'opérateur enverra un camion d'incendie, la police ou une ambulance. Il n'y a pas de frais pour les interventions d'urgence de la police ou des secours incendie. En cas d'urgence médicale, une ambulance sera envoyée avec deux ambulanciers. Notez que les appels d'ambulance donnent lieu à une facture de 130,60 \$, n'appellez donc une ambulance qu'en cas d'urgence. Sinon, téléphonez à Télé-Soins 811 (voir ci-dessous), ou rendez-vous à l'hôpital en voiture/taxi.

2.3 TÉLÉ-SOINS 811

Télé-Soins est un service gratuit qui ne nécessite pas de numéro d'assurance-maladie. Une infirmière expérimentée vous donnera des conseils sur les traitements médicaux 24 heures sur 24. Les appels peuvent être passés de n'importe où à Saint John et sont totalement confidentiels.

2.4 MÉDECINS DE FAMILLE

La plupart des Canadiens consultent un médecin de famille lorsqu'ils ont besoin de soins de santé et d'une consultation.

Accès Patient NB est conçu pour aider les résidents du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas encore de fournisseur de soins de santé primaires (médecin de famille ou infirmière praticienne) à en trouver un. Le programme a pour objectif de vous trouver un fournisseur de soins de santé primaires dans votre région. Vos renseignements personnels seront utilisés afin de déterminer quels sont vos besoins en matière de santé, vous orienter vers un fournisseur et vous contacter pour vérifier que vous êtes toujours à la recherche d'un fournisseur.

 www.gnb.ca Recherchez « Accès Patient »

Au Canada, la police protège et sert les citoyens, et vous ne devez pas avoir hésiter à l'appeler si vous avez besoin d'aide.



2.5 CLINIQUES MÉDICALES/HÔPITAUX

Les cliniques sans rendez-vous et les cliniques ouvertes en dehors des heures normales fournissent des soins aux patients souffrant de problèmes médicaux non urgents qui n'ont pas de médecin de famille ou qui ne peuvent obtenir un rendez-vous avec leur médecin de famille dans un délai raisonnable. Les cliniques ouvertes en dehors des heures normales fournissent des soins médicaux non urgents en dehors des heures normales de bureau et exigent généralement que les patients prennent rendez-vous. Les cliniques sans rendez-vous servent les patients selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Cliniques :

- **Saint John After-Hours Medical Clinic**

110, rue Crown (Pharmacie Shoppers Drug Mart)
Saint John (N.-B.)

(506) 635-2273, appelez jusqu'à une heure avant l'ouverture pour prendre rendez-vous le jour même.

- **West Side Medical Clinic**

201 - 107, rue Catherwood Ouest (Pharmacie Lawton's Drugs)
Saint John (N.-B.)

(506) 693-2273, appelez jusqu'à une heure avant l'ouverture pour prendre rendez-vous le jour même.

- **Millidgeville Medical Clinic**

725 - 2, avenue Millidge Saint John (N.-B.)

(506) 642-3627, appelez jusqu'à une heure avant l'ouverture pour prendre rendez-vous le jour même.

Bon à savoir :

Si vous n'avez pas de médecin de famille, essayez de vous rendre à chaque fois dans la même clinique pour vos besoins médicaux. Le personnel vous reconnaîtra et disposera de vos dossiers.




SOINS DE SANTÉ

- **University Avenue After-Hours Medical Clinic**

35, avenue de l'Université (dans la pharmacie Jean Coutu)

Saint John (N.-B.)

 (506) 657-9355, appelez pour connaître les horaires

- **KV After Hours Medical Clinic**

140, chemin Hampton (Centre Commercial Sobey's)

Rothesay (N.-B.)

 (506) 849-2273, appelez jusqu'à une heure avant l'ouverture pour prendre rendez-vous le jour même.


Hôpitaux :

Saint John compte deux hôpitaux qui fournissent des services médicaux d'urgence :

- **Hôpital régional de Saint John 24 heures sur 24 Service des urgences**

400, avenue University

Saint John (N.-B.) E2K 5B4


 (506) 648-6000

 www.horizonnb.ca

- **St. Service des urgences de l'Hôpital St. Joseph de 8 h à 22 h.**

130, promenade Bayard

Saint John (N.-B.) E2L 3L6

 (506) 632-5555

 www.horizonnb.ca

Bon à savoir :

Les résidents appellent souvent les urgences « The Out Door » (Le plein air).



2.6 PHARMACIE ET ORDONNANCES

Les frais des médicaments sur ordonnance ne sont pas couverts par l'assurance-maladie et les patients doivent payer de leur poche, sauf s'ils ont un régime privé d'assurance-maladie. Le Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick (PMONB) fournit des prestations de médicaments sur ordonnance aux résidents admissibles du Nouveau-Brunswick, y compris les personnes âgées, les personnes handicapées et les résidents qui répondent à certains critères de revenus.

À Saint John, de nombreuses pharmacies vendent des médicaments et remplissent des ordonnances médicales. Ils délivrent également des médicaments en vente libre qui ne nécessitent pas d'ordonnance médicale.

Vous pouvez trouver une pharmacie dans les grandes chaînes d'épicerie ou dans des magasins indépendants.

2.7 SOINS DENTAIRES

Les examens dentaires ne sont pas couverts par le système de soins de santé provincial du Canada. Ces services sont payés par le patient ou par un fournisseur privé de soins de santé.*

Une liste des dentistes de Saint John est disponible à l'adresse suivante:

 www.nbdent.ca/fr/

2.8 SOINS DES YEUX

Saint John compte de nombreux optométristes. Les soins oculaires ne sont pas couverts par le système d'assurance-maladie et sont payés par le patient ou par un assureur de soins de santé privé.*

 Des informations sur les optométristes sont disponibles à l'adresse suivante : www.opto.ca/fr/find_doc

Bon à savoir :

Les pharmacies sont également appelées « Drug Stores »

** **De beaux sourires et une bonne vision** est le nom donné au régime de soins dentaires et de la vue du Nouveau-Brunswick pour les enfants de familles à faible revenu. Ce régime fournit la couverture nécessaire pour les prestations dentaires et de la vue suivantes :*
***Soins dentaires :** le programme de soins dentaires couvre les services de base, tels que les examens réguliers, les radiographies et les extractions de dents, en mettant l'accent sur les traitements préventifs tels que les scellants et les traitements au fluor.*
***Soins de la vue :** le programme des soins de la vue couvre les services de base, tels que l'examen complet annuel, les lentilles et les montures. Pour plus d'informations, consultez la page www.gnb.ca. Recherchez « De beaux sourires et une bonne vision »*

2.9 MÉDISANTÉ SAINT-JEAN

Médisanté Saint-Jean fournit des services de soins de santé primaires de qualité à la communauté francophone locale. **Les services comprennent :**

une clinique d'évaluation de la santé respiratoire, de l'aide pour cesser de fumer, une clinique d'information sur le diabète et des cliniques de vaccination contre la grippe.

Adresse de Médisanté Saint-Jean :
Centre scolaire communautaire Samuel-de-Champlain
67, chemin Ragged Point

 (506) 648-8020

 www.horizonnb.ca

Heures de service : du lundi au vendredi, de
8 h 30 à 16 h 30.


2.10 CENTRE DE SANTÉ DES FEMMES

L'objectif du Centre est d'aider les femmes de tout âge à atteindre et à maintenir leur mieux-être personnel. Il est formé d'un groupe de femmes médecins et d'infirmières bien informées et bienveillantes qui s'engagent à fournir des soins exceptionnels afin d'aider les femmes à mener une vie plus saine. La recommandation d'un médecin n'est pas nécessaire.

Les services comprennent :

la planification familiale, la ménopause et la santé des os, les tests de grossesse, la clinique prénatale, le test de Pap, l'examen pelvien ou l'examen des seins, les tests de dépistage d'infections transmises sexuellement

Hôpital St Joseph
130, promenade Bayard, 9e étage

 (506) 632-5454

 www.horizonnb.ca

Recherchez « Hôpital St. Joseph Centre de bien-être des femmes »

Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h

Bon à savoir :

La ville dispose de centres de mieux-être de quartier offrant des services et des programmes de santé et de bien-être vous aidant à accéder aux programmes gouvernementaux et communautaires.

North End Wellness Centre

223, rue Victoria

 (506) 649-2704


Centre de mieux-être Market Place

120, Market Place Ouest

 (506) 674-4335

Centre de mieux-être HOPE


4347, chemin Loch Lomond

 (506) 632-5695

2.11 SANTÉ MENTALE

Le Service de santé mentale communautaire de Saint John fournit des services de santé mentale communautaires en réadaptation à court et à long terme, des services aux enfants et aux jeunes, des services aux aînés, des programmes de crise et des services de santé mentale spécialisés pour les personnes impliquées dans le système juridique.

Mercantile Centre
55, rue Union, 3e étage
Saint John (N.-B.)

 (506) 658-3737

Des informations sur les services de santé mentale sont disponibles à l'adresse www.horizonnb.ca :



Recherchez « Services de santé mentale communautaires »

Les Services mobiles d'intervention d'urgence assurent l'évaluation, l'intervention spécialisée et la stabilisation des personnes aux prises avec des troubles émotionnels liés à la dépendance ou à la santé mentale.

Les services peuvent comprendre :

le soutien et l'évaluation initiale par téléphone (24 heures sur 24, sept jours sur sept), les visites effectuées en personne, au besoin (de 8 h à minuit, chaque jour), l'étude du cas et l'évaluation du soutien et des ressources disponibles, la planification selon une approche de collaboration et de soutien, l'aiguillage aux services de suivi appropriés, la consultation auprès des sources de soutien et des services existants, la gestion à court terme, au besoin.

Ces services sont offerts sur une base volontaire avec le consentement de la personne.

 1-888-811-3664

2.12 SANTÉ SEXUELLE

Le Centre de santé sexuelle de Saint John encourage l'adoption d'attitudes sexuelles saines et de comportements sexuels responsables chez les adolescents et les adultes, quel que soit leur âge et leur sexe.

8, rue Richmond

(506) 658-3998



www.horizonnb.ca

Recherchez « Centre de santé sexuelle de Saint John »

2.13 PERSONNES HANDICAPÉES

Il existe de nombreux programmes et ressources pour les personnes handicapées auxquels vous pouvez accéder sur le site web du gouvernement provincial.



www.gnb.ca

Recherchez « Personnes handicapées »

2.14 VACCINATIONS

Les résidents de Saint John peuvent bénéficier de vaccins et d'immunisations financés par l'État en fonction de leur admissibilité. La santé publique se concentre sur l'immunisation des nourrissons, des enfants d'âge préscolaire et des jeunes jusqu'à 18 ans. Les vaccinations de routine recommandées pour les nourrissons, les enfants, les adolescents et les adultes sont décrites à l'adresse



www.gnb.ca

Recherchez « Immunisation »

Un calendrier de vaccination personnalisé peut être obtenu à l'adresse suivante :



www.canadiensante.gc.ca/apps/vaccination-schedule/index-fra.php

2.15 MÉDECINE NATUROPATHIQUE, ALTERNATIVE ET CHIROPRACTIQUE

L'Association des Docteurs en naturopathie du Nouveau-Brunswick (ADNNB) est l'association provinciale qui regroupe les Docteurs en Naturopathie qualifiés du Nouveau-Brunswick. Vous pouvez trouver un Docteur en Naturopathie à l'adresse

 www.nband.ca/copy-of-home

Les chiropraticiens agréés doivent être diplômés d'un collège ou d'une université accrédités et avoir réussi les examens nationaux de licence.

Pour accéder à la liste des chiropraticiens de la ville, consultez le site

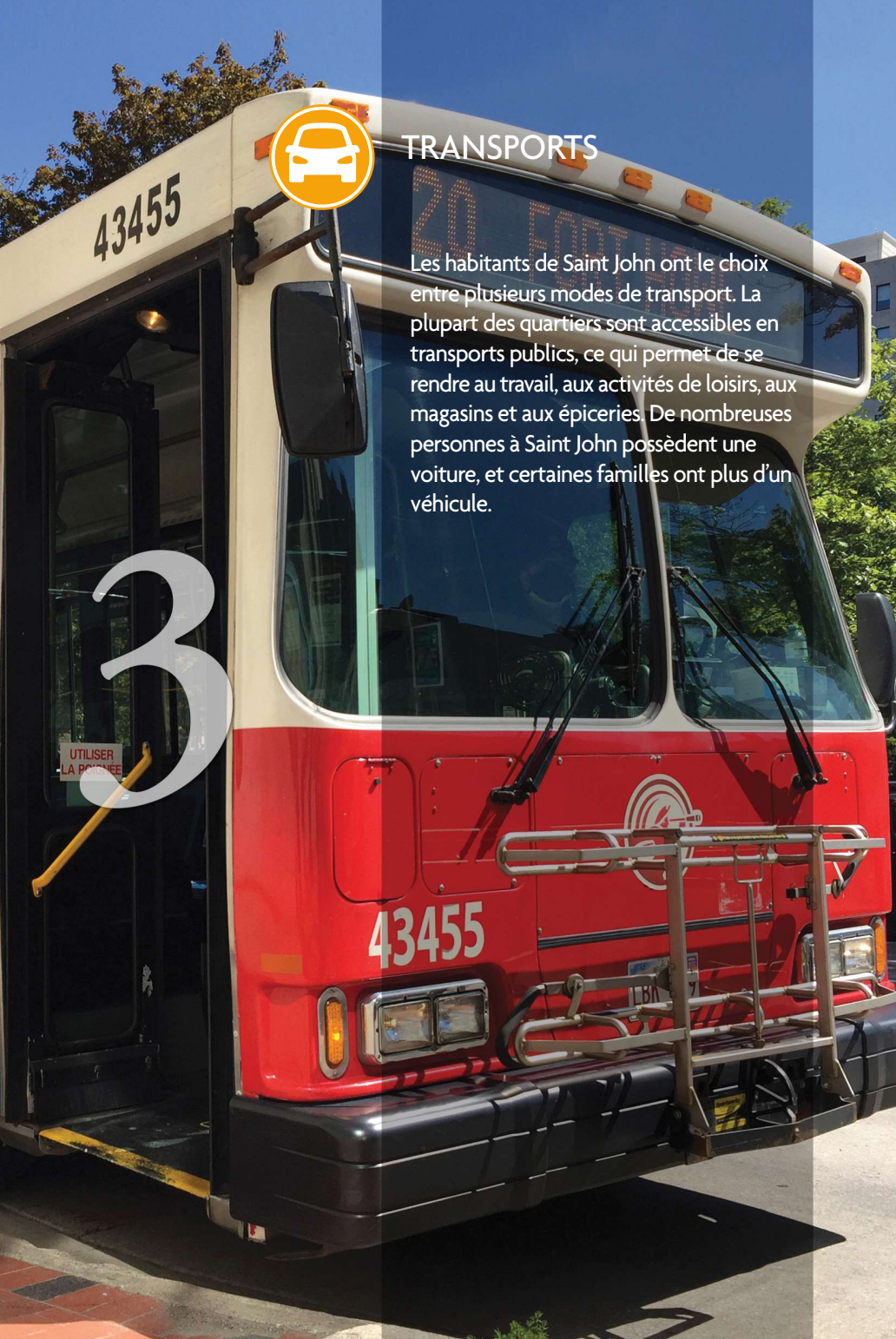
 www.nbchiropractic.ca/accueil/

Bon à savoir :

Si vous cherchez des idées pour rester en bonne santé et conserver un mode de vie actif, consultez les chapitres 12 et 14.

Bon à savoir :

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les lieux publics.



TRANSPORTS

Les habitants de Saint John ont le choix entre plusieurs modes de transport. La plupart des quartiers sont accessibles en transports publics, ce qui permet de se rendre au travail, aux activités de loisirs, aux magasins et aux épiceries. De nombreuses personnes à Saint John possèdent une voiture, et certaines familles ont plus d'un véhicule.



3

3.1 TRANSPORTS PUBLICS

Autobus

Saint John Transit est le système de transport public qui dessert Saint John et assure un service de transport en commun régulier dans la ville. Saint John Transit offre de nombreux services, notamment des services d'autobus nolisés et des visites guidées en autobus.

Informations complètes sur les lignes d'autobus et les horaires :

 (506) 658-4700
 www.saintjohn.ca

Service Handi-Bus

Exploité par Independence Plus Inc, une organisation à but non lucratif, Handi-Bus fournit des services de transport aux personnes souffrant d'un handicap physique et qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun réguliers. Transports accessibles Handi-Bus, de Independence Plus Inc.

 (506) 648-0609
 www.saintjohn.ca

Taxis

Saint John est desservie par divers opérateurs de taxis. Les taxis sont plus chers que les autobus et utilisent un système de compteurs. Vous pouvez confirmer le prix de votre voyage à l'avance. Le tarif est le même pour un passager et pour plusieurs passagers. L'ajout d'un passager ne double PAS le prix.

 Pour obtenir une liste des taxis, consultez le site www.pagesjaunes.ca/?theme=yellowpages

Bon à savoir :
SJ Transit est intégré à Google Maps et Apple maps

Bon à savoir :
Les passagers peuvent payer leur voyage en liquide dans l'autobus, ou acheter une carte de bus ou une carte prépayée dans les pharmacies et les dépanneurs de la ville.

Bon à savoir :
Les clients donnent généralement au chauffeur un pourboire de 10 à 15 % en plus du prix



TRANSPORTS

Traversiers

Bien qu'ils ne soient pas situés dans le centre de la ville, il existe des services de traversiers permettant d'aider à transporter les voitures et les personnes vers les îles et péninsules situées dans le Grand Saint John. Vous pouvez trouver une liste des traversiers en ligne à l'adresse suivante :

 www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/mti/ponts_traversiers/content/traversiers.html

Le ferry Fundy Rose effectue des traversées quotidiennes entre Digby, en Nouvelle-Écosse, et Saint John, au Nouveau-Brunswick. Tous les types de véhicules, y compris les voitures, les VR, les camions, les autobus de tourisme et les motos, sont les bienvenus à bord, ainsi que les passagers à pied et les amis à quatre pattes.

 www.ferries.ca/nb-ns-ferry/

3.2 CONDUIRE

Il faut être en possession d'un permis de conduire valide afin de pouvoir conduire un véhicule à moteur à Saint John. Il convient de toujours avoir son permis sur soi lorsque l'on conduit un véhicule et de présenter ce permis en cas d'inspection à la demande d'un agent de la paix.


L'âge minimum pour obtenir un permis de conduire progressif, ou permis d'apprenti, est de 16 ans.

Pour obtenir votre permis de conduire ou immatriculer votre véhicule, rendez-vous sur le site :

Services Nouveau-Brunswick

15, carré nord King

Saint John (N.-B.)

 1-888-762-8600

 www.snb.ca





Obtenir votre permis

• Étudiants

Les étudiants qui déménagent au Nouveau-Brunswick pour faire des études n'ont pas à échanger leur permis de conduire pendant leurs études, mais doivent le faire dès qu'ils élisent domicile permanent dans la province ou qu'ils occupent un emploi rémunéré.

Si vous avez un permis de conduire d'un autre pays ou un permis de conduire international, vous pouvez l'utiliser pendant trois mois, après quoi vous devez obtenir un permis de conduire du Nouveau-Brunswick en cours de validité.

• Permis de conduire progressif

Si vous n'avez pas eu de permis de conduire dans le passé, vous devez participer au programme de permis de conduire progressif.

• Formation des conducteurs

Si vous êtes un nouveau conducteur, ou si vous souhaitez rafraîchir vos connaissances et apprendre à conduire au Canada, il existe de nombreuses écoles de conduite dans la ville. Cherchez sur Google « Drivers Ed Saint John » pour trouver une école près de chez vous.

Véhicules

• Achat d'un véhicule

Les véhicules neufs et d'occasion peuvent être achetés chez les concessionnaires automobiles de Saint John. Des véhicules d'occasion sont également disponibles sur www.kijiji.ca/?siteLocale=fr_CA et www.autohebdo.net/



Les banques peuvent vous aider à financer l'achat de votre véhicule.

Bon à savoir :

Il est toujours judicieux de faire vérifier un véhicule par un mécanicien avant de l'acheter.

Bon à savoir :

Pour louer un véhicule, vous devez être âgé de 21 ans ou plus et posséder un permis de conduire en cours de validité. Il est possible de trouver des agences de location en ligne.

- **Assurance des véhicules**

Une assurance est obligatoire pour tous les véhicules au Nouveau-Brunswick et si vous conduisez sans assurance, vous recevrez une contravention/amende. Les véhicules peuvent être assurés auprès de différentes compagnies d'assurance à Saint John.

- **Inscription**

Votre voiture doit être immatriculée chaque année. Les véhicules peuvent être immatriculés auprès de Services Nouveau-Brunswick. L'immatriculation de votre véhicule est payante.

- **Inspection de sécurité**

Tous les véhicules immatriculés au Nouveau-Brunswick doivent faire l'objet d'une inspection de sécurité tous les deux ans. Vous pouvez apporter votre véhicule à un mécanicien ou à un garage de réparation automobile agréé pour procéder à l'inspection.

- **Stationnement alterné**

Afin de mieux gérer le nettoyage des rues, le déneigement et l'entretien des rues dans la péninsule sud/centrale, un système de stationnement alterné a été mis en place tout au long de l'année.

Du 1er au 15e jour de chaque mois, le stationnement est autorisé du côté impair de la rue.

Du 16e au dernier jour de chaque mois, le stationnement est autorisé sur le côté pair de la rue. Le passage d'un côté à l'autre de la rue a lieu le 15e jour et le dernier jour de chaque mois, de 18 h 01 à 0 h.

Pour plus d'informations, consultez le site :

 www.saintjohn.ca



Conduite en hiver (voir L'hiver à Saint John) page 83



Sécurité

Au Canada, les véhicules circulent sur le côté droit de la route.

• Ceintures de sécurité et sièges de voiture

Tout le monde dans la voiture doit porter sa ceinture de sécurité lorsque le véhicule est en mouvement. Vous ne pouvez pas avoir plus de passagers qu'il n'y a de ceintures de sécurité. Les enfants doivent être installés dans un siège de voiture de la bonne taille jusqu'à ce qu'ils aient neuf ans, pèsent au moins 36 kilogrammes (79 livres) ou mesurent au moins 145 centimètres (57 pouces). Les sièges de voiture doivent toujours être sur la banquette arrière et correctement fixés. Les nouveaux-nés doivent être orientés vers l'arrière dans leur siège de voiture. Les bébés et les enfants ne peuvent pas être tenus dans les bras ou sur les genoux de leurs parents.

Lignes directrices sur la sécurité des sièges de voiture pour enfants : www.tc.gc.ca



Alcool et drogues

Le Code criminel interdit la conduite avec facultés affaiblies, à quelque degré que ce soit, par la drogue, l'alcool, ou une combinaison des deux. Les peines pour cette infraction vont d'une amende minimale obligatoire de 1 000 dollars à l'emprisonnement à perpétuité, selon la gravité de l'infraction. Il est également interdit d'avoir une bouteille d'alcool ouverte dans votre véhicule.

Pour plus d'informations, consultez le site :



www.justice.gc.ca



Autobus scolaires

Le fait de dépasser un autobus scolaire jaune lorsqu'il s'est arrêté pour permettre aux enfants d'entrer ou de sortir, ou lorsque ses feux clignotent est considéré comme un crime.



Véhicules d'urgence

Si vous entendez ou voyez une ambulance, un camion d'incendie ou un véhicule de police avec ses feux clignotants et sa sirène allumés, gardez-vous sur le bord de la route pour laisser le véhicule passer.

3.3 TRANSPORT ACTIF

Passages pour piétons



Qu'est-ce qu'un passage pour piétons ?

Un passage pour piétons est la zone d'une route où les piétons ont le droit (avec certaines responsabilités) de traverser d'un côté de la route à l'autre. Les passages pour piétons existent à tous les carrefours des rues, qu'il y ait ou non des lignes et des panneaux de signalisation ou des trottoirs. Les passages pour piétons existent également partout ailleurs sur une route où des lignes et des panneaux de signalisation sont en place.

En tant qu'automobiliste, vous devez laisser les piétons traverser la rue à tous les passages pour piétons, que le passage soit signalé ou non. Il est interdit de dépasser un autre véhicule arrêté à un passage pour piétons.

En tant que piéton, vous n'êtes autorisé à traverser la rue qu'à un passage pour piétons. Il est interdit de traverser soudainement la rue d'une manière qui ne laisse pas la possibilité à un automobiliste de vous céder le passage.

Lorsque vous faites face à un signal pour un piéton, vous ne devez vous engager sur le passage pour piétons que lorsque le signal affiche la silhouette blanche d'une personne et non pas lorsqu'une main orange clignote ou reste fixe. La main commence souvent à clignoter dès que vous vous engagez sur un passage pour piétons, mais vous disposez du temps nécessaire pour traverser entièrement la rue avant que les autres véhicules ne puissent circuler si vous vous êtes engagés sur le passage lorsque la silhouette blanche était allumée.



Bon à savoir :

En levant le bras avant et pendant la passage, vous indiquez aux conducteurs que vous souhaitez traverser.

3.4 CYCLISME

De nombreuses rues de la ville disposent d'une piste cyclable entre le trottoir et la route, cela permet aux cyclistes de rouler sur la route. Les cyclistes doivent porter un casque et respecter les mêmes règles de circulation que les automobilistes.

3.5 CONSEILS PRATIQUES

- **Noms des rue** : Saint John se compose de villes qui ont fusionné pour former la Ville de Saint John, mais les noms des rues n'ont pas changé. Nous avons donc des rues aux noms similaires, comme la rue Duke, la rue Charlotte et le mont Pleasant, dans différents quartiers de la ville. Prenez vos précautions en consultant Google Maps afin d'être sûrs d'arriver à la bonne destination.
- **Funérailles** : à Saint John, il est d'usage (et non une règle) que les voitures et les piétons s'arrêtent au passage d'un cortège funèbre.
- **Vitres teintées** : il est illégal d'avoir des vitres teintées dans votre véhicule.
- **Stationnement pour personnes handicapées** : les rues et les aires de stationnement de Saint John disposent de places de stationnement conçues pour les personnes présentant un permis de stationnement pour personnes handicapées. Ces places sont souvent signalées par un logo bleu ou un parcmètre bleu. Il est interdit de se garer sur ces places sans permis de stationnement pour personnes handicapées.
- **Tourner à droite à un feu rouge** : sauf indication contraire, il est permis de tourner à droite à un feu rouge.
- **Les permis de stationnement résidentiels** : sont délivrés aux résidents de la péninsule sud/centrale qui veulent garer leur voiture dans la rue pendant la nuit.



www.saintjohn.ca

Bon à savoir :

Les autobus urbains ont souvent des porte-vélos à l'avant du bus, ce qui vous permet de transporter votre vélo avec vous.





LOGEMENT

Vous avez beaucoup de quartiers à choisir pour votre nouvelle maison. Que vous choisissiez de louer un appartement ou d'acheter une maison, vous trouverez une grande variété d'options. La plupart des maisons suburbaines et certaines maisons urbaines ont des cours avec pelouse et jardins de fleurs. De nombreux quartiers ont des écoles, des épiceries, et un choix de maisons unifamiliales et multifamiliales, des appartements, des parcs et le transport en commun.

4

SOLD

4.0 CARTE DES QUARTIERS

Péninsule centre-sud

Quartier nord (Portland/Millidgeville)

Quartier est (Simonds/Loch Lomond)

Quartier ouest (Carleton/Lancaster/Fairville)





LOCATIONS ET HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE

Pour louer une maison ou un appartement à Saint John, il est indispensable de connaître vos droits en tant que locataire.

Des informations sur les droits et obligations des locataires sont disponibles à l'adresse suivante :



www2.snb.ca/content/snb/fr/sites/location.html

Des informations sur les droits et les obligations des propriétaires et des locataires de logements sont disponibles à l'adresse



<http://sjao.ca/index.php/rentalsman-contact>



- Votre propriétaire doit vous faire signer un bail. Votre bail énonce les droits et les responsabilités du propriétaire et du locataire. Examinez le bail et posez des questions avant de le signer.
- Un dépôt de garantie est exigé lors de la signature d'un bail. Il vous sera rendu lors de votre déménagement si votre appartement n'a pas été endommagé.
- La plupart des baux exigent un préavis d'un mois avant le déménagement.
- Dans certains cas, les propriétaires exigent une preuve d'emploi ou de revenu.
- La plupart des appartements sont non meublés, ce qui signifie qu'il n'y a pas de meubles, mais qu'il y a une cuisinière et un réfrigérateur. Les appartements meublés comprennent des lits, des commodes et des meubles, et parfois de la vaisselle et des couverts. Pensez à confirmer ce qui est inclus avant de signer votre bail.
- L'assurance des locataires couvre les objets perdus, endommagés ou volés, ainsi que les dommages corporels à une tierce personne qui pourraient survenir dans la maison ou l'appartement que vous louez. Il est possible de trouver des assureurs sur l'internet.
- Dans les appartements en location, chaque chambre DOIT disposer d'une fenêtre. Au moins une fenêtre de la chambre doit être une sortie.

Trouver un appartement

 www.kijiji.ca/?siteLocale=fr_CA est un site web populaire qui répertorie les appartements et les logements en colocation.

Parmi les autres sociétés immobilières, citons  www.killamreit.ca; www.chfr.ca et www.pomm.ca

Les sites Facebook « Marketplace » et « Student Housing in Saint John » proposent également des listes d'appartements.



4.2 ACHAT DE LOGEMENT

Le coût d'achat d'une maison à Saint John est inférieur à celui de villes similaires au Canada. La plupart des propriétés à vendre sont répertoriées sur le site www.realtor.ca, qui permet de choisir une fourchette de prix et un quartier.

Agents immobiliers


Les agents ne sont pas payés pour vous faire visiter les maisons à vendre, il sont payés uniquement après la vente de la maison.

Il est recommandé de faire appel à un agent immobilier, qui peut vous aider tout au long de la procédure. Vous devez également faire examiner les documents par un avocat.

 Pour obtenir plus d'informations sur l'achat de votre maison, contactez www.legal-info-legale.nb.ca

Impôt foncier

Les propriétaires paient un impôt foncier basé sur la valeur de leur maison et de leur terrain. Les impôts fonciers servent à payer les services municipaux tels que la police, la lutte contre les incendies, les parcs, les centres communautaires et l'entretien des rues.

 De plus amples informations sur l'impôt foncier et les évaluations de l'impôt foncier sont disponibles à l'adresse suivante www.snb.ca

Bon à savoir :

De nombreux appartements disposent d'une buanderie dans l'immeuble, notamment d'une machine à laver et d'un sèche-linge. Certains propriétaires font payer un supplément pour l'utilisation des installations de blanchisserie, et les machines fonctionnent à pièces.

Bon à savoir :

Si vous êtes au Canada en tant qu'étudiant international, vous pouvez choisir d'acheter une maison.



Permis de construire (guichet unique)

Si vous envisagez de faire construire ou de rénover votre maison, vous aurez besoin de permis spécifiques garantissant que votre projet répond aux exigences définies par le Code national du bâtiment du Canada en matière de santé et de sécurité.

Voici quelques exemples de travaux nécessitant un permis : revêtement, garage, remise, terrasse, piscine, plomberie, ajouts, finition d'un sous-sol, ajout d'une pièce, nouvelles fenêtres, nouvelles ouvertures de portes, améliorations électriques et rénovations intérieures.

Pour en savoir plus, contactez :

Guichet unique

(506) 658-2911

onestop@saintjohn.ca



4.3 SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Chauffage et électricité

À Saint John, les périodes d'automne, d'hiver et de printemps peuvent être froides et vous devrez chauffer votre maison.

Les maisons peuvent être chauffées de différentes manières : chaudière au mazout, au gaz naturel, à l'électricité et poêle à bois.

Certaines locations comprennent les services de base (chauffage et électricité), tandis que d'autres exigent des locataires qu'ils paient ces services base séparément.

- **L'électricité** est fournie par Saint John Energy. Les nouveaux clients devront verser une caution.
Saint John Energy

1-877-907-5550



www.sjenergy.com

- **Gaz naturel**

Les consommateurs doivent acheter le gaz naturel auprès de la source qui répond le mieux à leurs besoins. Il est possible de trouver les fournisseurs en ligne.

- **Mazout de chauffage**

Si votre maison est équipée d'un appareil de chauffage au mazout, il existe de nombreux fournisseurs de mazout. Vous pouvez en trouver une variété en ligne.

Eau et eaux usées

L'eau et les eaux usées sont toujours sous la responsabilité du propriétaire. Si vous achetez votre maison, vous devez contacter Saint John Water au



652-1960 ou



www.saintjohn.ca

afin de raccorder votre système d'eau et d'égoûts et organiser les paiements.

4.4 DÉCHETS MÉNAGERS

Collecte des ordures

La Ville de Saint John viendra enlever vos ordures si vous vivez dans une maison. De nombreux logements locatifs disposent d'un service privé de collecte des ordures.

Renseignez-vous auprès de votre propriétaire sur les jours et heures d'enlèvement des ordures.

Les déchets sont divisés en cinq catégories :

- **Le compost** : le compostage permet de réduire la quantité de déchets mis en décharge. Les épluchures de légumes, les fruits, la viande, les tontes d'herbe, les feuilles et autres déchets organiques sont compostés pour créer un nouveau sol. La plupart des foyers disposent d'un petit bac vert pour la collecte du compost et d'un bac vert plus grand à placer sur le bord de la route pour la collecte.
- **Recyclage** : Le recyclage permet de réduire les déchets ménagers de 50 %. Vous pouvez recueillir vos cartons, boîtes, plastiques, boîtes métalliques et cartons de lait dans une poubelle et les déposer dans l'un des nombreux conteneurs bleus de recyclage situés dans toute la ville.
www.fundyreycles.com/accueil/

Bon à savoir :

Si vous avez une maison qui utilise un puits, contactez le ministère de l'environnement pour obtenir des informations sur la sécurité de l'eau de puits

 www.gnb.ca



- **Récipients rachetables** : des bouteilles de soda, de vin et de bière peuvent être déposées dans un centre de remboursement. Une taxe automatique de 10 cents est ajoutée au prix d'achat, mais chaque récipient à boisson retourné rapporte 5 cents. Certaines personnes déposent des sacs de bouteilles et l'argent est reversé à une œuvre de bienfaisance.
- **Trash**: tout ce qui n'entre pas dans l'une des catégories ci-dessus doit être placé dans un grand sac à ordures et déposé sur votre trottoir le jour de la collecte des ordures. De nombreuses personnes déposent leurs grands sacs dans une poubelle, pour éviter que des oiseaux ou des animaux puissent y accéder. Pour plus d'informations sur la décharge, consultez le site :

🌐 www.fundyrecycles.com/accueil/

- **Articles encombrants** : les gros articles de nature domestique, notamment les meubles, matelas, sommiers, boîtes, barils, clôtures, barbecues, tapis et autres, qui s'accumulent normalement dans une unité d'habitation, peuvent être ramassés deux fois par an. Les résidents ne sont pas autorisés à placer ces articles en bordure de trottoir, sauf si des dispositions ont été prises avec le service des opérations municipales.

☎ (506) 658-4455

Pour connaître le calendrier de votre quartier,

🌐 www.saintjohn.ca





4.5 SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉS

Détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone

Il convient que vous disposiez d'un détecteur de fumée en état de marche à tous les niveaux de votre maison.

Les piles doivent être remplacées deux fois par an. Vous devez également disposer d'un détecteur de monoxyde de carbone.

Pas de barbecues (BBQ)/poêles d'extérieur à l'intérieur

De nombreux habitants utilisent des barbecues (au charbon et au propane) et des foyers à l'extérieur pour la cuisson des aliments. N'utilisez jamais un barbecue ou un foyer à l'intérieur de votre maison.

Entretien des pelouses

Si vous avez une maison avec un jardin, vous aurez besoin de tondre l'herbe. Il est possible d'acheter une tondeuse à gazon dans la plupart des grands magasins et des quincailleries.

Hivérisation de votre maison

Voir L'hiver à Saint John

4.6 REFUGES D'URGENCE

- Centre pour femmes de Coverdale (506) 634-1649
(506) 672-6285
- Projet de Logement First Steps (16-29 ans)
(506) 693-2228
- Fresh Start Services pour les Femmes/YWCA
(506) 638-1409
- Fundy Region Transition House
(Femmes et enfants) (506) 466-4485
- Hestia House (Femmes et enfants) (506) 634-7570
- Alternatives de logement (506) 632-9393
- Outflow, refuge pour hommes (506) 658-1344
- Safe Harbour House (Jeunes 16-19 ans) (506) 642-6647
- Développement social NB 1-866-441-4340
(le soir) 1-800-442-9799



ÉDUCATION

Saint John possède un district scolaire anglophone et un district scolaire francophone, ainsi que des programmes d'immersion permettant d'apprendre une seconde langue officielle. La ville abrite également le Campus de l'Université du Nouveau-Brunswick Saint John, le campus de l'école de médecine de l'Université Dalhousie et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Il existe deux écoles privées à Saint John et trois autres dans la région du Grand Saint John.



5.1 INSCRIRE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE

Anglophone South School District (ASD-S)

 <http://asd-s.nbed.nb.ca>

Ou

District Scolaire Francophone Sud (DSFS)


 <https://francophonesud.nbed.nb.ca>

Les enfants doivent être inscrits l'année de leurs cinq ans. Si le 5e anniversaire de votre enfant est postérieur au 1er septembre, vous pouvez choisir de le faire commencer l'année suivante.

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez présenter un document légal mentionnant sa date de naissance, un justificatif de domicile et une preuve de vaccination contre certaines maladies. Si vous avez besoin d'informations à ce sujet, ou pour discuter des vaccinations, veuillez contacter la santé publique

 (506) 658-2454

 www.horizonnb.ca


 Si votre enfant n'est pas né au Canada ou s'il est né au Canada mais que sa langue maternelle/native n'est pas l'anglais ou le français, vous pouvez choisir le système scolaire anglophone ou francophone. Pour vous assurer que votre enfant bénéficie de tous les services spécialisés nécessaires à son intégration à l'école, contactez

Les écoles anglophones :

 <http://web1.nbed.nb.ca/sites/ASD-S/Pages/InternationalStudents.aspx>

 (506) 658-3019

Les écoles francophones :

 <https://francophonesud.nbed.nb.ca/inscription-a-l-ecole/eleves-immigrés>

 (506) 658-4613

Tous les enfants de Saint John sont tenus de fréquenter des écoles publiques ou privées, ou d'être scolarisés à domicile. Les enfants doivent rester scolarisés jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Bon à savoir :

Lorsque les enfants s'inscrivent au secondaire, ils peuvent choisir leurs classes en fonction de leurs intérêts et de leurs possibilités de carrière. Les écoles secondaires de Saint John offrent divers programmes spécialisés, notamment le programme du baccalauréat international (IB), les classes de placement à un niveau supérieur (AP) et les arts industriels. Les élèves peuvent également poursuivre leurs études en immersion française.

Les écoles publiques :

Une liste des écoles publiques anglophones de Saint John est disponible à l'adresse

 <http://web1.nbed.nb.ca/sites/ASD-S/Pages/SchoolDirectory.aspx>

L'école francophone de Saint John est le Centre scolaire Samuel de Champlain.

 <http://ecole.district1.nbed.nb.ca/samuel-de-champlain/>

Les écoles privées :

Ces écoles ne sont pas gratuites et suivent un programme différent de celui des écoles publiques. Les écoles privées exigent des frais d'inscription, des frais de scolarité et des livres. Le transport n'est pas assuré par les écoles, et les parents doivent organiser le transport aller-retour entre l'école et le domicile.

Divine Mercy Catholic School (de la maternelle à la 8e année)

 <http://www.divinemercycatholicschool.ca>

École forestière de Tír na nóg (école primaire)

 <http://www.tiranogforestschool.ca/>

Les écoles privées des villes environnantes sont notamment

 la Rothesay Netherwood School (www.rns.cc),

 la Touchstone Community School (touchstoneacademy.ca),

 et la Valley Christian Academy (vcaschool.com).

Immersion en français :

De nombreuses écoles anglophones proposent également des programmes d'immersion en français où les enfants suivent leurs cours en français. Le programme d'immersion française est destiné aux élèves qui souhaitent acquérir un certain niveau de compétence dans leur seconde langue officielle.

Bon à savoir :

Les écoles sont attribuées en fonction de votre lieu de résidence.

École primaire :
de la maternelle à la 5e année

École intermédiaire :
de la 6e à la 8e année

École secondaire :
de la 9e à la 12e année

L'enseignement à domicile :

Certains parents choisissent de scolariser leurs enfants à domicile et de rejoindre des groupes d'école à domicile. Pour les enfants scolarisés à domicile, les parents doivent soumettre un formulaire de demande annuelle de scolarisation à domicile pour approbation par le ministre de l'éducation.

 <https://www.gnb.ca>

5.2 GARDERIES

Des garderies sont disponibles si vous travaillez et que vous avez besoin de faire garder votre enfant d'âge préscolaire pendant la journée. Si vous avez besoin de faire garder votre enfant d'âge scolaire, il existe également des programmes de garde après la classe. Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas autorisés à rester seuls à la maison. La crèche est payante.

Deux types de services de garderie sont proposés à Saint John :

- Les services de garde d'enfants agréés enregistrés auprès du gouvernement provincial
- Les services non agréés de garde d'enfants à domicile par des particuliers

Une liste des garderies agréées par le gouvernement du Nouveau-Brunswick est disponible à l'adresse

 www.nbed.nb.ca/parentportal/fr/search/elc/

5.3 AUTOBUS/TRANSPORTS SCOLAIRES

Selon la distance qui sépare votre lieu d'habitation et l'école, votre enfant peut soit se rendre à l'école à pied, soit prendre l'autobus scolaire fourni par le district scolaire. L'éligibilité des écoles et des transports peut être obtenue

 sur <https://asdsbp.nbed.nb.ca/Eligibility.aspx> (anglophone)

 <https://dsfspb.nbed.nb.ca/Eligibility.aspx> (francophone)

Bon à savoir :

Si vous avez besoin d'une garderie pour votre enfant, il est important de l'inscrire sur une liste d'attente dès que possible. De nombreux parents inscrivent leur enfant sur une liste d'attente avant même la naissance.

Les parents sont responsables de la sécurité de leurs enfants à l'aller et au retour de l'arrêt de bus de l'école lorsque leur lieu d'habitation se trouve à moins de 2,4 km de l'école. Consultez l'internet pour trouver des idées que des parents d'autres juridictions ont trouvées pour transporter leurs enfants en toute sécurité jusqu'à et depuis l'école (par exemple, le pédibus scolaire).

5.4 FERMETURES D'ÉCOLES POUR CAUSE DE MAUVAIS TEMPS OU DE VACANCES SCOLAIRES

(Voir L'hiver à Saint John)

5.5 POST-SECONDAIRE

Il existe de nombreuses options pour les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études post-secondaires (université, collège, collèges privés) à Saint John. L'enseignement post-secondaire n'est pas gratuit.

Universités et collèges :

- L'Université du Nouveau-Brunswick (UNB Saint John) l'une des plus anciennes universités de langue anglaise au Canada, a un campus à Saint John (UNBSJ) qui propose des diplômes de premier cycle en arts, sciences, soins infirmiers, informatique, sciences des radiations médicales, sciences de la santé, commerce, introduction à l'ingénierie et sciences de l'information ainsi que le programme MBA et le programme de doctorat.

 (506) 648-5670

 www.unb.ca

- L'Université Dalhousie (DAL)
L'Université Dalhousie propose une école de médecine, sur son site de Saint John (sur le Campus UNB Saint John).

 (506) 636-6000

 www.medicine.dal.ca

Bon à savoir :
Appelez à l'avance si vous pensez que l'école risque d'être fermée en raison des conditions météorologiques :
Écoles anglophones :
1-855-535-7669
Écoles francophones :
1-877-551-5553

ÉDUCATION

- **New Brunswick Community College (NBCC)**
The New Brunswick Community College a un campus à Saint John et offre une variété de programmes de formation, y compris, mais sans s'y limiter, le soudage, la tuyauterie, le génie électrique, la technologie pharmaceutique, la technologie médicale, la gestion des affaires internationales et l'éducation de la petite enfance.



(506) 658-6600



www.nbcc.ca

- **Le Collège d'artisanat et de design du Nouveau Brunswick (NBCCD)** offre à ses étudiants la possibilité de suivre le programme de certificat en fondements des arts visuels au Saint John Arts Centre. Les diplômés de ce programme de certificat d'un an pourront présenter une demande d'admission aux programmes de diplôme du Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick, offerts à Fredericton, NB.



1-877-400-1107



www.nbccd.ca

Institutions privées

- **L'Eastern College** est un établissement habilité à délivrer des diplômes et axé sur la formation pratique dans des domaines tels que le commerce (comptabilité des salaires, gestion administrative), la technologie (administration des systèmes informatiques, spécialiste du soutien réseau), les soins de santé (massothérapie, préposé aux services de soutien à la personne, assistant vétérinaire, travailleur social auprès des enfants et des jeunes, assistant en ergothérapie et physiothérapie, assistant en pharmacie), le droit (criminologie, spécialiste en assistance juridique et parajuriste), la logistique de la chaîne d'approvisionnement et la coiffure.



(506) 633-5166



www.easterncollege.ca

- Ready Arc Training and Testing est un organisme de formation professionnelle agréé, qui propose des cours de soudage.

(506) 696-8336



www.readyarc.ca

- L'Institut de formation des opérateurs ingénieurs du Nouveau-Brunswick offre une variété de programmes axés sur les compétences dans les domaines de l'équipement lourd, des grues de levage et de la sécurité.

(506) 635-1110



www.coejatc.ca

- Le Majestany Institute dispense un enseignement visant à préparer les étudiants à entrer dans l'industrie cosmétique, et propose notamment des cours de coiffure, d'esthétique et d'esthétique médicale.

(506) 693-4125



www.majestany.ca

5.6 FORMATION DES ADULTES

Formation linguistique

Les organismes de services aux immigrants de Saint John offrent des cours de langue spécialisés.

- Le Centre des nouveaux arrivants de Saint Jean offre des programmes de conversation en français et en anglais. Adresse : 165, rue Union, 4e étage
Saint John (N.-B.) E2L 5C7

(506) 642-4242



<https://sjnewcomers.ca/fr/>

Bon à savoir :

Pour plus d'informations sur les établissements de formation privés et les formations en apprentissage, contactez le bureau régional de Saint John d'apprentissage et de certification professionnelle.



(506) 658-2445



www.gnb.ca

- Le YMCA du Grand Saint John offre la formation CLIC (Cours de langue pour les immigrants au Canada)

191, boul. Churchill et
129, promenade McAllister
Saint John (N.-B.)



(506) 693-9622



www.saintjohny.com/programs/newcomerconnections/

- PRUDE (Pride, Race, Unity, Dignity, Education)

165, rue Union, bureau 301
Saint John (N.-B.) E2L 2C7



(506) 634-3088



www.prudeinc.org

- Collège de Saint John

Le Collège de Saint John est l'institut de formation en anglais langue seconde de l'Université du Nouveau-Brunswick Saint John. Le Collège offre des programmes d'anglais langue seconde qui aident les étudiants étrangers et les personnes parlant l'anglais en langue seconde à se préparer à étudier dans des collèges ou des programmes universitaires au Canada (ou dans d'autres pays anglophones). Il existe trois principaux types de programmes de préparation académique :

Le Programme de préparation à l'anglais à des fins universitaires (EAP) : programme de quatre niveaux, à temps plein, pour les étudiants dont les compétences en anglais vont de débutant à intermédiaire supérieur.

Le programme de soutien à l'apprentissage de l'anglais langue seconde (ASL) : programme d'un semestre à plein temps pour les étudiants qui ont un niveau d'anglais élevé mais qui ont besoin d'affiner leur anglais en vue d'études universitaires et aussi faire la transition entre l'anglais langue seconde à plein temps et les études universitaires.

ÉDUCATION

Le programme de pré-MBA : programme en deux modules (deux semestres) pour les étudiants internationaux admis sous condition au programme de Maîtrise en administration des affaires de l'UNB Saint John. Des cours spécialisés et personnalisés sont également disponibles.

Grand Hall du Campus de
l'Université du Nouveau-Brunswick

Saint John

rue Charlotte,

Saint John, N.B.



(506) 648-5599



www.unb.ca/saintjohn/business/mba

- Le Centre d'évaluation linguistique du Nouveau-Brunswick (LACNB) du CCNB est agréé selon les normes du Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens (CNCLC). Son équipe d'évaluateurs certifiés et expérimentés offre des services dans toute la province du Nouveau-Brunswick. C'est le seul fournisseur de l'évaluation du français (NCLC) dans les provinces de l'Atlantique.



www.continuum.ccnb.ca/centre-dapprentissage-des-langues/

- Le programme d'évaluation en éducation générale (GED) est un programme international d'évaluation destiné aux adultes qui n'ont pas pu terminer leurs études secondaires.



www.gnb.ca

- L'organisme Learning Exchange propose des services d'éducation, de formation et de développement de carrière pour les adultes. Le programme B.E.S.T. (Éducation de base pour la formation professionnelle) et le P.C.A.A. (Programme communautaire d'apprentissage pour adultes) aident les apprenants adultes à développer leurs compétences et à se préparer au G.E.D.

139, rue Prince Edward



(506) 648-0202



ARGENT

6





6.1 ACTIVITÉ BANCAIRE

Ouverture d'un compte bancaire

Si vous êtes un nouvel arrivant au Canada, l'ouverture d'un compte dans une institution financière est importante et doit constituer l'une des premières étapes de votre établissement. Les services bancaires comprennent les comptes d'épargne, les comptes chèques, les lignes de crédit, les cartes de crédit et les cartes de débit.

Ces services sont disponibles dans toutes les banques, les sociétés fiduciaires et les coopératives de crédit.

Exigences :

- Deux pièces d'identité sont habituellement requises pour ouvrir des comptes dans les banques canadiennes.
- Au moins l'une des pièces d'identité doit comporter votre photo, par exemple votre passeport.

Vérifications/Rapports de solvabilité

Une vérification de solvabilité peut vous être demandée si vous souhaitez obtenir une carte de crédit, emprunter de l'argent ou acheter une maison. Une vérification de solvabilité permet de connaître vos antécédents en matière de crédit et le détail des dettes que vous avez contractées dans le passé et la date à laquelle elles ont été remboursées. Il est important de se constituer un crédit en payant ses factures à temps. Vous pouvez obtenir une vérification de crédit en contactant :

- ☎ Equifax Canada 1-800-465-7166 ou
- ☎ TransUnion Canada 1-800-663-9980

FRAUDE :

La Commission des services financiers et des services aux consommateurs protège les consommateurs et renforce la confiance du public dans les marchés financiers et les marchés de consommation. Pour en savoir plus sur la fraude et sur la manière de repérer les escroqueries, consultez

 www.fcnb.ca/fr

ARGENT

Trouver une banque

Banques disponibles à Saint John :

- Banque de Montréal www.bmo.com
- Coopératives de crédit Bayview www.bayviewnb.com/Home
- CIBC www.cibc.com
- Banque nationale www.nbc.ca
- Banque Royale www.rbc.com
- Banque Scotia www.scotiabank.com
- TD Canada Trust www.td.com



Guichets automatiques (GAB)

Les guichets automatiques de banque se trouvent dans la plupart des banques ainsi que dans les centres commerciaux et les grands magasins. Ces bornes vous permettent de retirer et (parfois de déposer) de l'argent ainsi que de vérifier votre solde bancaire. Veuillez noter que certains guichets automatiques facturent des frais de service allant jusqu'à 5 \$.

Bon à savoir :

Les conseillers financiers évaluent les besoins financiers des particuliers et les aident à prendre des décisions en matière d'investissement (actions et obligations, par exemple), de législation fiscale et d'assurance. Ils aident les clients à planifier leurs objectifs à court et à long terme, tels que les dépenses d'éducation et la retraite.



6.2 TAXES

Il existe différents types d'imposition pour les résidents de Saint John.

- **L'impôt sur le revenu** est une somme à verser en fonction des revenus. Cet impôt finance les services fournis par le gouvernement, tels que les soins de santé, les routes et l'éducation. Vous devez produire votre déclaration de revenus chaque année avant le 30 avril. Vous trouverez de plus amples informations sur la manière de remplir votre déclaration d'impôt sur le site www.cra-arc.gc.ca
- **La taxe de vente** est facturée lorsque des achats sont réalisés. Il s'agit de la taxe de vente harmonisée (TVH) et celle-ci est de 15 % au Nouveau-Brunswick.

6.3 Monnaie

Au Canada, notre monnaie s'appelle le dollar. Elle existe sous forme de papier et de pièces. Il faut 100 cents pour faire un dollar. La valeur du dollar canadien dans les autres pays peut être obtenue à l'adresse suivante :

 www.xe.com

La monnaie canadienne comprend les coupures suivantes : 5 \$, 10 \$, 20 \$, 50 \$ et 100 \$:



Bon à savoir :

Les nouveaux résidents de Saint John peuvent avoir droit à certaines prestations et à certains crédits. Pour plus d'informations ou pour présenter une demande de prestations, contactez

 www.canada.ca/fr/services/prestations/famille.html

Bon à savoir :

Le gouvernement du Canada offre des comptoirs de préparation des déclarations gratuits par l'intermédiaire du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt

 www.canada.ca



EMPLOI





7.1 TRAVAILLER AU CANADA

Documents requis pour travailler au Canada :

- Carte d'assurance sociale (NAS)
Vous devez avoir un numéro d'assurance sociale pour travailler au Canada.
- Votre numéro d'assurance sociale (NAS) est un numéro à neuf chiffres utilisé dans la gestion de divers programmes du gouvernement canadien. Il est nécessaire pour occuper un emploi ou recevoir des prestations gouvernementales.

Pour recevoir votre numéro d'assurance sociale, vous aurez besoin d'un document principal qui prouve votre identité et votre statut au Canada. Ce document doit être original et être rédigé en anglais ou en français. Tout document en langue étrangère doit être traduit et certifié.

Si vous êtes un travailleur étranger temporaire ou un étudiant, votre numéro d'assurance sociale commencera par un 9 et aura une date d'expiration. N'oubliez pas de demander votre nouvelle carte lorsque vous obtiendrez votre statut de résident permanent (RP). Votre numéro d'assurance sociale est traité et délivré le jour même.

Pour postuler :
Services Canada (bureau de DRHC)
1, place Agar, Saint John



1-800 206-7218



www.servicecanada.gc.ca

Bon à savoir :

Vous aurez peut-être besoin d'un permis de travail pour travailler au Canada, en fonction de votre secteur d'activité.



www.canada.ca/fr/im/migration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants.html

Connaître ses droits

La loi sur les droits de la personne est une loi provinciale qui interdit la discrimination et le harcèlement dans les secteurs suivants :

- L'emploi
- Le logement
- Les services publics (les écoles, les magasins, les motels, les hôpitaux, les services de police et la plupart des services gouvernementaux)
- La publicité, et
- Certaines associations

Les motifs de discrimination interdits sont :

- La race
- La couleur
- L'origine nationale
- Le lieu d'origine
- L'ascendance
- La religion
- L'âge
- L'état matrimonial
- La situation de famille
- Le sexe (y compris la grossesse)
- L'orientation sexuelle
- L'identité ou l'expression du genre
- L'incapacité physique
- L'incapacité mentale
- La condition sociale (y compris la source de revenu, le niveau d'éducation et l'emploi)
- Les convictions ou l'activité politiques

Il y a également des dispositions particulières concernant le harcèlement sexuel et les représailles.

Si vous pensez faire l'objet de discrimination ou de harcèlement fondé sur l'un ou l'autre des motifs susmentionnés, vous pouvez déposer une plainte auprès de la **Commission des droits de la personne**. Il n'est pas nécessaire d'être citoyen canadien ou immigrant reçu. Le service ne coûte rien et il est illégal de pénaliser une personne qui a déposé une plainte.

Du lundi au vendredi : de 8 h 15 à 16 h 30



1-888-471-2233

Bon à savoir :

Normes d'emploi de la province du Nouveau-Brunswick.

 www.gnb.ca

7.2 RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ACQUISES À L'ÉTRANGER ET PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES AU NOUVEAU-BRUNSWICK


Il existe diverses professions réglementées au Nouveau-Brunswick. Si vous désirez exercer une profession réglementée, vous devez être accrédité ou autorisé par l'organisme de réglementation de la profession en question. L'une des premières étapes pour devenir accrédité ou autorisé à exercer au Nouveau-Brunswick consiste à obtenir une équivalence pour les qualifications professionnelles que vous avez acquises à l'étranger. Vos titres de compétences et votre expérience de travail seront pris en compte afin de déterminer s'ils sont équivalents à ceux des professionnels formés au Canada.

 www.cicdi.ca/1/accueil.canada

7.3 TROUVER UN EMPLOI

Où chercher

Il existe un nombre illimité de possibilités de carrière enrichissante à Saint John. Pour se tenir au courant des emplois et des employeurs à Saint John :

-  www.emploisnb.ca/find-a-job/jobs
-  www.linkedin.com/groups/12110653/
-  http://theworkroom.homestead.com/COVID19-PAGE-RESSOURCE.html?_=1587521101130

Vous pouvez consulter le site web suivant pour obtenir une liste des principaux employeurs et cabinets de recrutement

 www.saintjohnlifeonyourterms.ca

Bon à savoir :

Faites savoir aux personnes que vous rencontrez que vous êtes à la recherche d'un emploi. La mise en réseau est importante et vous devez en informer tout le monde, et pas seulement les employeurs potentiels.

Bon à savoir :

Le volontariat vous aidera à établir des contacts et vous fournira des références, ce qui peut vous permettre d'accéder à un emploi. Les organismes d'aide à l'établissement peuvent vous aider à trouver des endroits où faire du bénévolat.

Sources

Work Room (Centre de ressourcés des carrières)

Ses services comprennent :

la planification de carrière - Plan de carrière pour atteindre l'excellence

la recherche d'emploi - Guide pour trouver un emploi

le marché du travail - Collecte d'informations sur le marché du travail

des ressources gratuites - Publications, outils et liens professionnels

bourses, prêts et subventions - Financement des études d'enseignement supérieur

Deborah Agar

412-3330

careers.thatwork.homestead.com/index--

is-.html



Opportunités NB (ONB Connect)

Opportunities New Brunswick (ONB) travaille en partenariat avec des entreprises qui opèrent dans une variété de secteurs au Nouveau-Brunswick.

« Opportunités en vedette » est une liste de quelques-unes des opportunités de carrière les plus intéressantes

reçues par leurs clients dans toute la province. Cette

liste mise à jour chaque mois est accessible en ligne à

l'adresse <https://onbcanada.ca/fr/daccueil/> ou vous

peut vous inscrire pour recevoir chaque mois les

« Opportunités en vedette » directement dans votre

boîte de réception électronique.

Deborah King

453-5471

onbcanada.ca/fr/daccueil/



Agences pour l'emploi

En envoyant votre CV à une agence de recrutement telle qu'Adecco et Kelly Services, vous pouvez accéder à de nombreux emplois potentiels. Vous pouvez également choisir le type d'emploi que vous êtes prêt à accepter.

🌐 Adecco : www.adecco.ca/fr-ca/

🌐 Kelly Services : www.kellyservices.ca/ca/?epslanguage=fr

7.4 ÉTABLIR UNE ENTREPRISE

Programme Business Immigrant Essentials

Offert dans le cadre de la série de programmes destinés aux entrepreneurs, le programme Business Immigrant Essentials a pour but de fournir aux professionnels nouvellement arrivés les outils, les ressources et le réseau nécessaires pour réussir au Nouveau-Brunswick. Il englobe à la fois des espaces d'incubation, des activités de mentorat et le programme de formation Business Immigrant Essentials. Ce cours est conçu pour transposer votre expérience des affaires internationales à notre marché local, y compris en termes de finance, de droit, de ventes, de génération de débouchés et de formation à l'import/export.

🌐 <https://edgsj.com/fr>

Saint John Community Loan Fund

Faisant partie de l'écosystème des entreprises sociales, le Saint John Community Loan Fund travaille avec des partenaires créatifs et entreprenants pour mettre à l'échelle des solutions innovantes en faveur de la réduction de la pauvreté et du bien-être de la communauté. Il propose des services de développement des compétences, des prêts accessibles et des services de planification.

🌐 www.loadfund.ca

7.5 VÉRIFICATIONS DU CASIER JUDICIAIRE/VÉRIFICATION DE L'APTITUDE À TRAVAILLER AUPRÈS DE PERSONNES VULNÉRABLES

Certains employeurs et la plupart des organisations de bénévoles exigent une vérification du casier judiciaire et/ou une vérification de l'aptitude à travailler auprès de personnes vulnérables. Vous pouvez les obtenir en contactant la police de Saint John à l'adresse suivante

1 place Peel,
Saint John

 www.saintjohn.ca

7.6 CULTURE ORGANISATIONNELLE

Selon le type d'emploi que vous occupez, les coutumes et la culture du lieu de travail varieront. Cependant, il est toujours bon de montrer que l'on est professionnel et travailleur. Le site web suivant détaille la culture commune du lieu de travail pour les nouveaux arrivants :

 www.international.gc.ca



COMMUNICATIONS



8.1 MÉDIAS

De nombreux habitants consultent les informations locales et internationales sur des sites web réputés appartenant à la télévision, à la radio et aux journaux.

- www.globeandmail.com
- www.nationalpost.com
- www.cbc.ca
- www.globalnews.ca
- www.ctvnews.com

Il existe des stations de radio en anglais et en français qui diffusent des nouvelles, de la musique et d'autres informations à Saint John. Une liste complète des médias de Saint John est disponible à l'adresse suivante

- www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/liste_des_medias.html

Le journal de langue anglaise publié à Saint John s'appelle **The Telegraph Journal**, et il est disponible en version papier dans les magasins locaux et accessible en ligne :

- <https://tj.news/>

Le journal de langue française pour la région de Saint John est **Le Saint Jeanois**:

- www.arcf.ca/journal-le-saint-jeanois.html

HUDDLE est une publication sur les entreprises des Maritimes qui raconte l'histoire des entrepreneurs créatifs, innovateurs et intéressants qui travaillent dans les Maritimes.

- www.huddle.today

FOURNISSEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE ET D'INTERNET

La plupart des habitants de Saint John utilisent des téléphones mobiles (cellulaires) pour communiquer. De nombreux fournisseurs proposent des téléphones portables dans la région.

Il y a trois grands fournisseurs de services téléphoniques à Saint John qui proposent également des forfaits de services par câble et Internet :

- **Bell Aliant**
1 866-425-426
www.aliant.bell.ca
- **Rogers**
1 888-764-3771
www.rogers.com
- **Eastlink**
1 888-345-1111
www.eastlink.ca

Bon à savoir :

N'oubliez pas de faire débloquer votre téléphone portable avant de quitter votre pays ou votre province d'origine. Cela vous permettra d'acheter une carte SIM au Nouveau-Brunswick.

Bon à savoir :

Les moyens de communication courants sur les médias sociaux à Saint John sont Facebook, Facebook messenger et LinkedIn. What's App et WeChat ne sont pas familiers à la plupart des résidents, mais ils sont invités à s'y initier.



MAGASINAGE



9.1 Alimentation

Il existe de nombreuses possibilités d'achat de produits alimentaires (épicerie) à Saint John. La plupart des quartiers se trouvent à proximité d'une grande épicerie comme Super Store, Wal-Mart, Sobeys ou Costco. Ces magasins offrent une gamme variée de produits alimentaires, allant des produits frais et des viandes aux aliments emballés.

Les dépanneurs sont des petits magasins qui proposent des produits alimentaires de base. Ils sont généralement situés dans des quartiers résidentiels ou à proximité de stations d'essence.

Le marché de la ville de Saint John est situé dans le centre-ville de Saint John et propose une grande variété de fruits, de légumes, de poissons et de viandes frais.

La fin de semaine, au printemps, en été et en automne, on trouve des marchés fermiers en plein air dans certains parcs communautaires.

Banques alimentaires

Si un résident a besoin d'aide pour se procurer de la nourriture pendant le mois, il existe des « paniers alimentaires » et des « banques alimentaires ». Ces organisations offrent des aliments de base aux familles et aux personnes qui ont des revenus plus faibles.

Pour accéder à une banque alimentaire, vous devez présenter votre carte d'assurance-maladie et un justificatif de domicile (il peut s'agir d'un courrier où figure votre adresse, de votre permis ou d'autres documents). Les résidents doivent se rendre à la banque alimentaire de leur quartier.

Bon à savoir :

De nombreux grands magasins ont également un rayon de produits alimentaires importés, et certains proposent des viandes halal et casher. Il existe également un certain nombre d'épiceries spécialisées proposant des aliments provenant de différentes cultures.



- **Panier alimentaire Saint John Community Food Basket :**

ouvert le mercredi et le vendredi

245, rue Union

(506) 652-2707

 www.saintjohnfoodbasket.org

- **Banque alimentaire Saint John East Food Bank :**

ouverte le mardi et le vendredi

648, chemin Westmorland

(506) 633-8298

- **Banque alimentaire West Side Food Bank :**

ouverte le mardi et le vendredi

120, Market Place ouest

(506) 635-1060

- **Banque alimentaire North End Food Bank :**

ouverte le mardi

211, rue Main

(506) 634-7403

9.22 VÊTEMENTS

En hiver, les gens portent des manteaux chauds, des bottes d'hiver, des gants, des mitaines et des foulards. Vous n'en aurez peut-être pas besoin tous les jours, car la température varie d'un jour à l'autre. Le printemps et l'automne sont plus frais que l'été, et il est bon d'avoir des pulls, des vestes légères, un imperméable et un parapluie.

Les gens achètent leurs vêtements dans les grands magasins, les centres commerciaux, les boutiques et les magasins d'occasion. Certains magasins sont destinés à toute la famille, d'autres sont spécifiques aux adultes ou aux enfants. Il existe de nombreux magasins d'occasion où les prix sont moins élevés et où il y a un large choix.

9.33 MEUBLES ET APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Si vous cherchez à équiper votre maison, vous pouvez commencer par acheter dans des magasins d'occasion qui proposent un grand choix d'articles ménagers tels que des tables, des chaises, des lits, etc. Il existe également des magasins spécialisés dans les meubles et appareils neufs comme les réfrigérateurs, les cuisinières, les machines à laver et les sèche-linge. De nombreuses maisons et la plupart des appartements sont équipés de gros appareils électroménagers et certaines maisons sont louées « meublées », ce qui signifie que les meubles peuvent être inclus. Vérifiez auprès de votre propriétaire ce qui est inclus dans votre logement.

Nombreux sont ceux qui achètent des meubles et des appareils électroménagers sur des sites web tels que Kijiji et Facebook. Vous pouvez rechercher « meubles et appareils électroménagers » sur « Facebook Market Place ».



ORGANISATIONS
CONFESSIONNELLES
ET CULTURELLES

10

10.1 GROUPES CONFESSIONNELS ET ORGANISATIONS RELIGIEUSES

À Saint John, toute personne a le droit de croire et de pratiquer sa religion librement et ouvertement.

À Saint John, se trouvent notamment des lieux de culte :

anglicans

baptistes

catholiques

hindous

musulmans

jaïns

juifs

mormons

chrétiens orthodoxes

pentecôtistes

de Shambhala

sikh

wesleyens

Pour trouver un lieu de culte près de chez vous, faites une recherche en ligne

10.2 ORGANISATIONS ETHNOCULTURELLES

Saint John compte des communautés ethnoculturelles croissantes et diversifiées. Leurs coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante :



www.lifeinsaintjohn.ca

Aboriginal Peoples Council

Association africaine

Société du patrimoine asiatique du
Nouveau-Brunswick, Saint John Chapter

Association Régionale de la Communauté
francophone de Saint-Jean (ARCF)

Communauté brésilienne

Canadian Lebanese Association

Communauté cubaine

Consulat du Danemark (Denmark Consulate)

Egyptian Cultural Association of New Brunswick

Association philippine du Nouveau Brunswick

Consulat de Finlande : Finlande

French Consulate : France

Association Culturelle Chinoise du Grand Saint John

Indo Canadian Society of Saint John

Communauté iranienne

Irish Canadian Cultural Association

ORGANISATIONS CONFESSIONNELLES ET CULTURELLES

Congrégation Shaarei Zedek (communauté israélienne/juive)

Communauté mexicaine

Muslim Association of New Brunswick

Société d'histoire des Noirs du Nouveau-Brunswick

Communauté nigériane

Communauté palestinienne, Somalian Association

Société de Saint André

Société Saint Georges écossaise : Angleterre

Communauté suédoise

Communauté syrienne

Communauté ukrainienne

UNB Saint John African and Caribbean Society

Communauté vietnamienne

Welsh Society



FAMILLE

Le mode de vie à Saint John est détendu et centré sur la famille et la communauté. Il est possible de participer à de nombreux programmes extrascolaires, notamment dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des sports, des sciences et des arts. Il existe des organisations et des clubs qui se consacrent à la mise en place de programmes pour les familles.

11

11.1 ACTIVITÉS FAMILIALES

Pour les enfants et les jeunes, de nombreuses autres organisations proposent des programmes après l'école/la fin de semaine ainsi que des camps d'été et des programmes pendant les vacances scolaires.

Les adultes peuvent participer aux sports, aux arts et à d'autres événements réservés aux adultes dans la communauté, y compris les soirées quiz, les scènes ouvertes, les événements sportifs et les clubs.

(Consultez le chapitre 13 « Vivre à Saint John » pour plus de ressources)

11.2 AÎNÉS

Au Canada, un aîné est une personne âgée de plus de 65 ans, cependant de nombreux magasins offrent des réductions pour les personnes âgées de plus de 55 ans. Les aînés canadiens sont actifs dans la communauté. Le centre de ressources pour aînés peut vous aider à trouver un groupe ou une activité qui vous correspond :

Centre de ressources pour aînés, Centre commercial Brunswick Square

niveau 3, Saint John, Nouveau-Brunswick

(506) 633-8781

<http://seniorshelpsj.ca/>

Soutien

Il existe de nombreuses aides en place en faveur des aînés, notamment la pension de la Sécurité de la vieillesse et la prestation pour personnes âgées à faible revenu. Ces informations sont disponibles sur le site web du gouvernement fédéral.

www.canada.ca

Bon à savoir :

Au Canada, la plupart des personnes ont un prénom et un nom. Le "nom" est votre nom de famille.

Bon à savoir :

Demandez à vos voisins, à vos camarades de classe et à vos enseignants, ou à vos collègues de travail de vous conseiller des organisations qui offrent des services aux familles. En vous joignant à une activité ou à un groupe, vous ferez des amis et ferez partie de la communauté.

Bon à savoir :

Pour les services de transport accessible aux personnes handicapées, consultez : Transports accessibles Handi-Bus, de Independence Plus Inc.

(506) 648-0609

www.saintjohn.ca

11.3 ANIMAUX DOMESTIQUES

Au Canada, de nombreux ménages possèdent des animaux domestiques tels que des chiens, des chats, des petits rongeurs comme les rats, des souris, des hamsters, des gerbilles, des cochons d'Inde, des poissons et des oiseaux.

De nombreux pubs et magasins de Saint John acceptent la présence des chiens. Veuillez consulter le lien suivant pour connaître les établissements accessibles aux personnes accompagnées d'animaux de compagnie dans le centre-ville de Saint John :

 www.uptownsj.com/blog/2016/07/13/uptown-is-pet-friendly/

Les chiens doivent être tenus en laisse. Chaque chien doit faire l'objet d'un permis. Les permis pour chiens doivent être renouvelés chaque année et sont valables du 1er janvier au 31 décembre. Les chats ne nécessitent pas de permis. Pour obtenir un permis, contactez la mairie, votre vétérinaire ou la Société canadienne pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA)

295, promenade Bayside
(506) 642-0920

 www.spcacanadainimalrescue.com


Parcs canins

- **Rockwood Park Bark Park**
7 jours sur 7, du matin jusqu'au soir
376, avenue Hawthorne Ext.,
parc Rockwood, Saint John
- **Rainbow Park Bark Park**
7 jours sur 7, 24 heures sur 24
205, rue Sydney, Saint John



11.4 SERVICES JURIDIQUES

Il peut arriver que des familles ou des personnes aient besoin de faire appel à un avocat. Un avocat peut vous aider à vous orienter dans des domaines tels que l'achat d'une maison, la création d'une entreprise, les contrats, ainsi que la séparation, le divorce et les violations des droits de l'homme. Saint John dispose de cabinets d'avocats et d'une aide juridique.

 www.legal-info-legale.nb.ca/ est une initiative du Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB). Il offre des informations et des ressources générales sur le droit de la famille au Nouveau-Brunswick.

Si vous avez des questions sur le fonctionnement des tribunaux, les décisions de justice ou les procédures, contactez la Ligne d'information sur le droit de la famille

 1-888-236-2444.

RESSOURCES

Si vous ou un membre de votre famille avez besoin de soutien dans une situation d'urgence ou de crise, le Saint John Human Development Council fournit une liste complète de ressources à l'adresse suivante :

 www.sjhdc.ca/surviving-the-streets.html





SÉCURITÉ

Le Canada est l'un des endroits au monde où les gens vivent le plus en sécurité. Le taux de criminalité est faible par rapport à de nombreux autres pays, et les gens se sentent en sécurité. Nos services d'incendie et de police sont composés de professionnels qualifiés qui aident les résidents en cas de besoin. Vous ne devez pas avoir peur de la police.

**EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 911**



SÉCURITÉ

12.1 POLICE

Le travail d'un policier consiste à maintenir la sécurité et faire respecter la loi. Si la police vous arrête alors que vous êtes dans votre voiture, elle vous demandera votre carte grise, votre permis de conduire et une preuve d'assurance.

Si vous êtes arrêté, la police doit s'identifier, déclarer que vous êtes en état d'arrestation, vous en indiquer la raison et vous dire que vous avez le droit de parler à un avocat.

1, place Peel

(506) 648-3333

 www.saintjohn.ca



Services d'incendie

Le service des pompiers se rendra à votre domicile en cas d'incendie. Ils interviennent également en cas d'accident et se rendent souvent sur les lieux d'une urgence même s'il n'y a pas d'incendie. Vous pouvez appeler les pompiers pour qu'ils vous aident à installer des détecteurs de fumée.

(506) 658-2910

 fire@saintjohn.ca

 www.saintjohn.ca

12.3 ARRÊTÉS

Divers arrêtés sont adoptés afin de préserver la santé et la sécurité des résidents. Ceux-ci réglementent les activités dans les limites de la ville. Parmi les différentes catégories d'arrêtés figurent : le stationnement, le contrôle des animaux, le bruit, le bâtiment/la construction, les déchets solides et les propriétés dangereuses et inesthétiques. Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur un arrêté ou payer ou contester une contravention, vous pouvez consulter

 www.saintjohn.ca

Bon à savoir :

Le 211 est un service téléphonique provincial conçu pour vous aider à vous orienter dans les services sociaux et communautaires, y compris le logement, le soutien à la santé mentale, les banques alimentaires et autres programmes de développement social.



VIVRE À SAINT JOHN

13

VIVRE À SAINT JOHN

13.1 EXPLORER SA VILLE

Saint John regorge d'activités formidables tout au long de l'année pour tous les groupes d'âge. Chaque jour, des manifestations musicales, théâtrales, sportives, culturelles et en nature sont organisées pour toute la famille. Des beaux espaces de création, aux parcs, aux sentiers et aux plages, il y a toujours quelque chose de nouveau à explorer!

Passage du Port

De nombreux habitants aiment se promener à pied ou à vélo le long du Passage du Port. Une série de promenades interconnectées, de belvédères et de sites historiques relie le site des rapides réversibles au centre-ville de Saint John. Le Passage du Port comporte des structures et des panneaux d'interprétation tout au long du parcours. Idéal pour la marche, la course et le vélo, le sentier comprend des tronçons des rues Broad, Sydney et Water, la promenade de la place du marché et la promenade Chesley de bord de mer.

Parc naturel Irving

Le parc naturel Irving est un site de 600 acres (243 hectares) créé par J.D. Irving, Limited (JDI), afin de contribuer à la protection d'une zone importante sur le plan écologique.

En entrant dans le parc, les familles peuvent s'arrêter pour profiter de la Forêt des enfants, qui comprend des barbecues, une aire de jeux et des labyrinthes grande nature.

Les visiteurs du parc peuvent profiter de la beauté sauvage, des promenades et des points de vue incroyables. Des événements spéciaux tels que les pluies de météores, l'histoire géologique, la raquette au clair de lune et les séances de contes sont tous gracieusement offerts.



VIVRE À SAINT JOHN

Avec ses forêts et ses marais, ses plages et ses sentiers, il est idéal pour les activités récréatives ainsi que pour les programmes éducatifs interactifs en plein air.

Chemin Sand Cove 8 h - 19 h

(506) 653-7367

<https://www.facebook.com/IrvingNaturePark/>

Parc Rockwood

Rockwood constitue le centre des activités de plein air tout au long de l'année. Plus de 55 sentiers et chemins de randonnée vous guideront à travers ce parc au charme préservé et à la topographie et la géographie inhabituelles. Le parc Rockwood est un des sites du Géoparc Stonehammer de l'UNESCO. Son histoire vieille d'un milliard d'années, est visible dans des formations rocheuses, des grottes et des chutes d'eau uniques. Les familles aiment se baigner au lac Lily et au lac Fisher. Il y a un grand pavillon avec des vestiaires et un restaurant, un terrain de golf, des écuries pour les chevaux et les poneys, le parc de jeux Kiwanis, et des zones pour les barbecues et les pique-niques.

www.rockwoodpark.ca



Loisirs


Les possibilités de loisirs dans la ville de Saint John sont diverses, inclusives et adaptées à une diversité de personnes, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie, favorisant une vie active saine et favorisant l'épanouissement personnel et les possibilités de développement individuel pour tous les groupes d'âge. Les loisirs sont également facilement accessibles aux résidents et aux familles, quel que soit leur statut social ou économique ou encore leur niveau d'aptitude. Il est facile de maintenir un mode de vie sain et actif à Saint John. Nos installations, nos programmes et notre environnement naturel offrent de nombreuses opportunités permettant de repousser ses limites et de découvrir de nouvelles façons de rester en bonne santé.

VIVRE À SAINT JOHN




Il existe de nombreuses patinoires intérieures et extérieures où jouer au hockey et patiner. Nous disposons également de terrains de golf, d'installations aquatiques, de sentiers, de parcs de skateboard, de parcs de jeux et d'installations sportives dans toute notre région. Nos écoles, associations et organisations communautaires offrent une gamme variée de programmes sportifs et artistiques compétitifs pour vous et votre famille. Saint John, étant entourée par la baie de Fundy et les rivières Saint-Jean et Kennebecas, vous trouverez de nombreuses possibilités d'expériences de navigation de plaisance passionnantes et abordables. En bref, si vous aimez être actif, vous trouverez une pléthore d'activités motivantes à Saint John!

Sports

Saint John offre plus de 30 sports au choix, dont le cricket, le roller-catch, le rugby, le ski, le hockey et la gymnastique. Il existe de nombreuses organisations sportives qui proposent des cours, des équipes de loisirs et des programmes d'élite. Pour trouver une association sportive,

 consultez : www.saintjohn.ca

Patinoires couvertes

-  • **Charles Gorman** 80, avenue University, nord
(506) 632-6150 Visualisation chauffée et cantine
-  • **Peter Murray** 711, chemin Dever, ouest
(506) 658-2809 Cantine
-  • **Stewart Hurley** 1500, chemin Hickey, est
(506) 632-6151 Visualisation chauffée et cantine

Bon à savoir :

La base de données des services communautaires de Saint John répertorie les programmes et services gouvernementaux et communautaires de Saint John, y compris les associations de loisirs, d'arts et de sports.

 www.saintjohninfo.ca

Bon à savoir :

PRO KIDS apporte une aide au plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes qui ne peuvent pas participer à des activités sportives, artistiques, récréatives ou culturelles en raison de contraintes financières. Les activités telles que les arts, la culture, les loisirs et les sports sont connues pour promouvoir l'estime de soi, une croissance saine, des connaissances plus étendues et le développement personnel.

 Pour faire une demande : www.saintjohn.ca

VIVRE À SAINT JOHN

Lieux de patinage public en plein air

- Lac Lily, Parc Rockwood Nord - Si les conditions le permettent, du matin à 22 h tous les jours
- Rainbow Park 205, rue Sydney Sud - Si les conditions le permettent, du matin à 22 h tous les jours

Terrains de jeux

De nombreux quartiers disposent de terrains de jeux, soit sur le terrain de l'école, soit dans les espaces publics. Certaines plaines de jeux disposent d'équipements pour les enfants ainsi que de terrains de basket-ball et de base-ball. La ville dispose également de trois aires de jeux d'eau, qui sont des zones de jeux d'eau avec des fontaines et des gicleurs.

Pour une liste complète des terrains de jeux de la ville, consultez : www.saintjohn.ca



Plages

Avec un accès aux rivières et à la baie, Saint John dispose de nombreuses plages publiques, pour votre plus grand plaisir, notamment :

- **Le parc Rockwood**, dans le quartier nord, dispose de deux plages de sable d'eau douce surveillées, d'une plaine de jeux et de sentiers de randonnée
- **Le réservoir de Little River** est situé sur le chemin Loch Lomond dans le quartier est de Saint John. Il offre une plage d'eau douce, une aire de jeux et des sentiers de randonnée
- **La plage du parc Dominion** se trouve sur l'île Randolph dans le quartier ouest, et est accessible par un petit pont. Il s'agit d'une plage de baignade d'eau douce et de sable avec une aire de jeux, une cantine, des vestiaires, un barbecue et des abris de pique-nique.
- **La plage de Mispec**, l'une des plus belles plages de sable de la baie de Fundy, offre aux visiteurs un parking gratuit, des aires de pique-nique, une plaine de jeux et bien plus encore.



Bon à savoir :

Les autres plages publiques de la ville comprennent Bayshore, Saints Rest, et Tucker Park

VIVRE À SAINT JOHN

Station TD

Située dans le centre-ville, la station TD est le cœur des événements sportifs et de divertissement. La station TD attire une diversité de divertissements et d'événements sportifs de classe mondiale. L'un des plus grands atouts de la station TD est son réseau passerelles intérieures la reliant à de nombreux équipements du centre-ville. Le « réseau intérieur » relie l'installation aux hôtels, centres commerciaux, restaurants, bars et parkings intérieurs, tous accessibles à pied.

99, rue Station

(506) 632-6103

www.harbourstation.ca



Centre aquatique des Jeux du Canada

Construit pour accueillir les Jeux d'été du Canada de 1985, le Centre aquatique des Jeux du Canada possède la seule piscine de 50 mètres au Nouveau-Brunswick dotée de son propre système de filtration et d'un système de chronométrage capable de marquer des points en natation, en plongeon, en water-polo et en natation artistique. La profondeur de la piscine va de 3,5 pieds (partie peu profonde) à 14 pieds (partie profonde). La piscine de compétition dispose également de deux tremplins d'un mètre, de deux tremplins de trois mètres et d'une plate-forme de plongée de cinq mètres.

La zone des piscines de loisirs comprend la piscine des enfants, les piscines ludiques, les spas (adultes et familles) et les saunas publics à sec et à vapeur. La piscine ludique possède de multiples particularités telles que des cascades et un toboggan en spirale! Le centre offre également un studio de fitness fonctionnel, une salle polyvalente (MPP) et un centre de culture physique.

Pour plus d'informations sur les bains publics, les fêtes d'anniversaire, les camps d'été, les cours et les horaires :

50, rue Union

(506) 658-4715

www.aquatics.nb.ca/



VIVRE À SAINT JOHN

Irving Oil Field House

La maison Field House offre aux résidents la possibilité de pratiquer les sports qu'ils aiment. Participez chaque semaine à des soirées sportives sur l'un des terrains de gazon couverts! La Field House offre divers choix de sports comme le cricket, le soccer, le pickleball et plus encore.

129, promenade McAllister



www.irvingoilfieldhouse.com/newcomer-connections/

Arts et culture

Saint John est reconnue pour son histoire passionnante des arts visuels, des représentations théâtrales et de la musique. Forte d'une communauté artistique solidaire, à laquelle s'ajoutent le patrimoine bâti, la beauté naturelle et la diversité de la population culturelle, Saint John s'impose en tant que lieu dynamique idéal pour accueillir des événements emblématiques, des concerts et bien plus encore.

Théâtre Impérial

Le Théâtre Impérial est un théâtre de 800 places situé dans le centre-ville de Saint John. Décrit par le Globe and Mail comme « ... le théâtre le plus magnifiquement restauré au Canada » le Théâtre Impérial offre des spectacles et une programmation diversifiés et inclusifs, des activités de sensibilisation de la communauté et son Programme Ambassadeurs des nouveaux arrivants. Consultez le site web du Théâtre Impérial pour obtenir la liste complète des événements et des spectacles.

12, carré sud King

(506) 674-4100



www.imperialtheatre.ca



VIVRE À SAINT JOHN

Centre des arts de Saint John

Le Centre des arts de Saint John est un lieu pluridisciplinaire, qui se consacre à servir la communauté par le biais d'une programmation artistique, éducative et culturelle accessible à tous. Le bâtiment a été construit en 1904 sous le nom de Carnegie Building, et a abrité la bibliothèque publique gratuite de Saint John jusqu'en 1983.

La programmation comprend : un calendrier d'expositions dans cinq galeries, des ateliers sur les arts visuels, les arts du spectacle et les arts de la fibre, des séries littéraires, des arts du spectacle en théâtre et en musique, des visites éducatives, des événements communautaires, sociaux et cérémoniels, et des programmes de développement de la jeunesse.

Ouvert du mardi au samedi de 9 h à 17 h

20, place Peel

(506) 633-4870

www.sjartscentre.ca



Activités artistiques et culturelles

Saint John compte de nombreuses organisations professionnelles et de loisirs qui offrent des possibilités de formation, de sensibilisation et de performances aux enfants, aux jeunes et aux adultes. Ci-dessous quelques-unes des nombreuses entreprises artistiques et culturelles qui proposent des programmes :

 The Saint John Theatre Company www.sjtc.ca

 InterAction School of Performing Arts
www.iactspa.com

 Connections Dance Works
www.connectiondanceworks.com

 Symphony New Brunswick www.snb.ca

 Third Space Gallery thirdspacegallery.ca



Musée du Nouveau-Brunswick

Saint John abrite le plus ancien musée encore en activité au Canada, le Musée du Nouveau-Brunswick! Plus d'une douzaine de galeries explorent des thèmes importants pour notre province. Des vastes collections d'art, d'histoire et de sciences naturelles sont au cœur des galeries d'exposition, complétées par un programme chargé d'expositions temporaires qui apporte des nouveautés à découvrir à chaque visite.

Les expositions permanentes comprennent : la Galerie de l'industrie du Nouveau-Brunswick, la Galerie vent, bois et voiles, la Galerie des navires Néo-Brunswickois outre-mer, la Galerie de meubles du Nouveau-Brunswick, la Galerie oiseaux du Nouveau-Brunswick, la Galerie une terre en évolution, la Salle des grandes baleines et la Galerie de la découverte, ainsi qu'une vaste collection d'art du Nouveau-Brunswick, canadien et international.

Des visites à pied du centre-ville sont proposées à 15 h les jours de semaine, de mai à octobre. Visitez la boutique et emportez un peu d'histoire du Nouveau-Brunswick chez vous avec les œuvres de plus de 40 artisans du Nouveau-Brunswick et des Maritimes.



www.nbm-mnb.ca

Centre d'exposition de la ville :

Market Square
(506) 643-2300
1-888-268-9595



Centre des collections et de recherche :

277, avenue Douglas
(506) 643-2322
1-888-268-9595



VIVRE À SAINT JOHN

Saint John City Market

Marché de la ville de Saint John

Ouvert toute l'année, le marché de la ville de Saint John offre une expérience culturelle unique. Célèbre pour la variété de son artisanat, de son art et de sa cuisine, le marché est le plus ancien marché fermier encore en activité au Canada, et c'est un lieu de rassemblement pour les habitants et les visiteurs. Pendant les mois d'été, un marché de nuit hebdomadaire a lieu le long de la rue South Market, avec une diversité de vendeurs locaux et de la musique en direct.



La charte royale établissant la ville de Saint John en 1785 prévoyait l'exploitation de marchés publics, désignant le maire de la ville comme greffier du marché avec le pouvoir d'accorder des licences aux agriculteurs, artisans et autres pour la vente de leurs marchandises. Chaque licence portait le sceau du maire et donnait lieu à une redevance qui comprenait une partie de la rémunération du maire à l'époque.

L'emblème de la ville de Saint John occupe une place importante au-dessus de l'entrée de la rue Germain. Le sceau officiel de la ville et ses symboles racontent la fière histoire de la pêche, de la sylviculture, de la navigation et de l'industrie, à savoir les forces de nos ancêtres et encore nos forces aujourd'hui.

47, rue Charlotte

(506) 658-2820

www.sjcitymarket.ca



Événements

Saint John organise de nombreuses manifestations d'envergure tout au long de l'année.

VIVRE À SAINT JOHN

- **La semaine PRIDE** est célébrée à Saint John chaque année en août, et le mois PRIDE est célébré en juin dans tout le Canada. Les événements PRIDE, notamment les défilés, les concerts, les expositions, les événements de réseautage, les affichages et les expositions d'art, ont lieu pour célébrer, soutenir et refléter la communauté LGBTQ+ et ses partenaires.
- **AREA 506** est un festival de musique qui se déroule pendant la fin de semaine prolongée de la fête du Nouveau-Brunswick. Spectacles musicaux locaux, nationaux et internationaux. Ville d'accueil proposant de la nourriture du terroir, de l'art et des produits fabriqués au Nouveau-Brunswick.
- **Third Shift** est une exposition nocturne d'art contemporain public, comprenant des installations temporaires, des performances et des projections. Elle offre aux visiteurs une occasion unique de s'engager dans l'art contemporain et de réimaginer l'espace urbain.
- **Uptown Sparkles** est une expérience magique sur le thème de l'hiver qui met en valeur le charme du centre-ville. Profitez de l'illumination de l'arbre de Noël par le maire, du marché historique de la ville illuminé de manière spectaculaire et splendide, des chants de Noël victoriens, des promenades en chariots tirés par des chevaux, d'un marché artisanal de fête, et bien d'autres choses encore. Emmenez la famille visiter les magasins, les boutiques et les restaurants du centre-ville pour y découvrir les spécialités et les gâteries des fêtes.
- **Le marché de producteurs Queen Square** est un marché en plein air situé dans les quartiers sud de la ville. Les producteurs, les vendeurs de produits alimentaires, les artistes et les musiciens présentent leurs produits à des centaines de résidents chaque dimanche. Le marché fonctionne, beau temps, mauvais temps, de 9 h à 14 h tous les dimanches, de la fête des mères jusqu'à la mi-octobre.



Pour une liste complète des événements qui se déroulent à Saint John, visitez le site www.saintjohn.ca

13.2 BÉNÉVOLAT DANS LA COMMUNAUTÉ

Le bénévolat est un moyen fantastique de rencontrer de nouvelles personnes, de se faire des amis, de créer des opportunités de réseautage professionnel et de donner en retour à la communauté. La plupart des organisations à but non lucratif, telles que les compagnies artistiques, les organisations sportives et les festivals, dépendent de bénévoles pour fonctionner.

13.3 SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque publique gratuite de Saint John propose une grande variété de services et de programmes gratuits pour les enfants, les adultes, les adolescents et les personnes âgées. Votre carte de bibliothèque gratuite vous donne accès à plus d'un million de livres situés dans toute la province. Il y a trois bibliothèques à Saint John : la succursale est, la succursale ouest et la succursale centrale.

 www.saintjohnlibrary.ca

13.4 Courrier

Postes Canada offre des services d'envoi et de réception de lettres et de colis. De nombreux foyers disposent de boîtes aux lettres ou de fentes à lettres sur leur porte d'entrée, tandis que d'autres quartiers ont des boîtes postales communautaires. Le courrier est distribué quotidiennement du lundi au vendredi. Il existe des bureaux de poste et des comptoirs postaux dans tout Saint John. Les boîtes postales rouges sont situées dans la rue où vous pouvez poster une lettre. Assurez-vous que votre courrier est correctement affranchi, et que vous avez une adresse de retour et des codes postaux.

125, avenue Rothesay

 1-866-607-6301

 www.canadapost.ca

VIVRE À SAINT JOHN

13.5 SERVICES FUNÉRAIRES ET CIMETIÈRES

De nombreux habitants de Saint John choisissent un funérarium et un cimetière en fonction de l'endroit où leur famille a été inhumée dans le passé. Vous pouvez vous adresser aux membres de votre communauté religieuse ou ethnoculturelle pour obtenir des recommandations. Les pompes funèbres ont l'habitude de travailler avec des personnes de différentes confessions et religions. Pour trouver un salon funéraire ou un cimetière, consultez le site

 www.nbfuneraldirectors.ca

13.6 MISES À JOUR SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

La Ville de Saint John annonce régulièrement des mises à jour relatives aux travaux de construction, afin que les navetteurs puissent planifier d'autres itinéraires ou prévoir du temps supplémentaire dans leurs déplacements. Vous pouvez vous inscrire afin de recevoir des courriels de la ville à l'adresse

 www.saintjohn.ca/en/home/news/subscribe.aspx

13.7 L'HIVER À SAINT JOHN

L'hiver à Saint John peut être doux ou froid. Nous voyons souvent les premières neiges en novembre, mais elles peuvent fondre rapidement. Janvier et février sont les mois où il y a le plus de tempêtes de neige, et la neige reste généralement sur le sol jusqu'au printemps. En hiver, de nombreuses personnes planifient des activités à l'intérieur, mais il y a beaucoup à faire à l'extérieur, notamment du ski alpin et de fond, du patinage, de la glisse (luge) et la réalisation de bonhommes de neige.

En hiver, les gens portent des manteaux chauds, des bottes d'hiver, des gants/mitaines et des foulards. Vous n'en aurez peut-être pas besoin tous les jours, car la température varie d'un jour à l'autre, mais vous devez toujours être prêt à affronter le froid.



Tuyaux congelés

Pendant les mois d'hiver, les tuyaux de plomberie peuvent geler par temps très froid s'ils ne sont pas correctement isolés. Si vous prévoyez de vous absenter de chez vous pour partir en vacances ou en voyage, laissez couler un petit peu d'eau afin d'éviter que les tuyaux ne gèlent.

Pelletage

Lorsque la neige s'accumule à l'extérieur, les résidents sont tenus de pelleter leurs allées, escaliers et allées. Selon l'endroit où vous vivez, vous devrez peut-être aussi pelleter le trottoir devant votre maison. Gardez un sac de sel de voirie chez vous et étalez une fine couche de sel sur la glace ou la neige de votre allée ou de votre trottoir, qui fondra alors avec le temps. N'oubliez pas de vérifier auprès de votre propriétaire à qui incombe le pelletage et le salage.

Bon à savoir :

Ne versez jamais d'eau sur la glace ou la neige, en espérant que cela accélérera le processus de fonte. L'eau gèlera et formera une couche de glace, ce qui sera encore plus dangereux.

Conduite et entretien des véhicules

La conduite pendant les mois d'hiver peut être soumise à de nombreux aléas. Les routes peuvent être propres et sèches, gelées et couvertes de givre, enneigées ou présenter de la glace compactée. La plupart des conducteurs canadiens installent des pneus neige sur leur véhicule en hiver. Il vous faudra peut-être un certain temps pour être à l'aise au volant en hiver, et il est toujours important d'être prudent. Conduisez lentement, accélérez et décélérez lentement.

Le terme « glace noire » désigne les routes gelées qui peuvent ne pas sembler dangereuses mais qui le sont.

Lorsque les températures chutent, vous pouvez remarquer que la condensation se trouvant sur l'intérieur ou l'extérieur des vitres de votre voiture se met à geler. Pour gérer cela, gardez un petit grattoir à main dans votre voiture. Fabriqué en plastique sûr, le grattoir permet d'enlever la glace et le givre sans endommager les fenêtres.

VIVRE À SAINT JOHN

Lorsque la neige tombe, une brosse à neige est nécessaire (beaucoup sont munies de grattoirs à glace à l'extrémité). Vous devrez enlever la neige de toutes les vitres de votre voiture, ainsi que du capot et du toit.

Il est bon de prendre les devants les matins froids et de prévoir du temps pour dégivrer et réchauffer sa voiture. **NE LAISSEZ JAMAIS TOURNER VOTRE VOITURE AU RALENTI DANS UN GARAGE AFIN D'ÉVITER LE RISQUE D'EMPOISONNEMENT AU MONOXYDE DE CARBONE.**

Interdiction de stationnement aux fins de déneigement

La ville peut déclarer une interdiction de stationnement pour l'ensemble ou une partie des rues de Saint John lorsque cela est nécessaire pour l'enlèvement ou le déplacement sûr et efficace de la neige ou de la glace. Une interdiction de stationnement est parfois déclarée à partir de 23 h pour les péninsules centrale et sud, 12 h pour les péninsules nord, est, ouest, jusqu'à 7 h le lendemain. Tout véhicule demeurant dans une rue lorsque l'interdiction de stationnement est en vigueur sera verbalisé et/ou remorqué aux risques et aux frais du propriétaire.

Les interdictions temporaires de stationnement permettent aux chasse-neige d'écarter la neige vers le trottoir dans toutes les rues afin de maintenir l'accès aux rues.

Si vous vivez ou travaillez dans une zone concernée par l'interdiction de stationnement aux fins de déneigement, la ville met à votre disposition des aires de stationnement pour garer votre voiture pendant les interdictions. Ligne d'information téléphonique automatisée :

506-658-4040

www.saintjohn.ca



Journées d'orage / Annulations d'école

Pendant les mois d'hiver, il peut être nécessaire d'annuler un trajet d'autobus, de fermer des écoles ou de retarder l'ouverture des écoles afin de protéger les élèves de dangers découlant du mauvais temps ou du mauvais état des routes. La décision du district de l'école doit être prise avant 6 h 30 et est basée sur les prévisions et l'état des routes en cours. Il est important d'écouter la radio ou de consulter le site web du district

 www.asd-s.nbed.nb.ca/ (anglophone)

ou twitter

http://twitter.com/ASD_South

après 6 h 30

 www.francophonesud.nbed.nb.ca (francophone)

Vous pouvez également appeler la ligne « Snow line » au 1-855-535-7669. La décision de fermer les écoles est annoncée par l'Éducation Centre :

Hampton Education Centre

Saint John Education Centre (si votre enfant va à l'école dans la ville, il s'agit de son centre d'éducation)

St. Stephen Education Centre

Les écoles se trouvant à l'intérieur d'un Education Centre peuvent être fermées si les conditions l'exigent.

13.8 DATES IMPORTANTES ET JOURS FÉRIÉS

Un jour férié payé est un jour férié pour lequel les employeurs sont tenus de respecter les dispositions concernant leurs employés. Parmi les exemples de dispositions, on peut citer le paiement des employés pour la journée de congé ou le paiement d'un taux horaire et demi aux employés qui doivent travailler ou éventuellement le paiement d'un jour de salaire moyen supplémentaire.

Le Nouveau-Brunswick compte huit jours fériés payés :

- Le jour de l'An : 1^{er} janvier
- Le jour de la Famille : 3^e lundi de février

VIVRE À SAINT JOHN

- Le Vendredi Saint : varie chaque année
- La fête du Canada : 1^{er} juillet
- La fête du Nouveau-Brunswick : 1^{er} lundi d'août
- La fête du travail : 1^{er} lundi de septembre
- Le Jour du Souvenir : 11 novembre
- Le jour de Noël : 25 décembre

Les autres jours fériés comprennent :

- La fête des mères : 2^e dimanche de mai
- La fête de Victoria : 3^e lundi de mai (congé scolaire, la plupart des magasins et bureaux sont fermés)
- La fête des Pères : 3^e dimanche de juin
- Le jour de l'Action de grâces : 2^e lundi d'octobre (congé scolaire, la plupart des magasins et bureaux sont fermés)
- Le Lendemain de Noël : 26 décembre (congé scolaire, la plupart des magasins et bureaux sont fermés)



Fièrement parrainé par :

